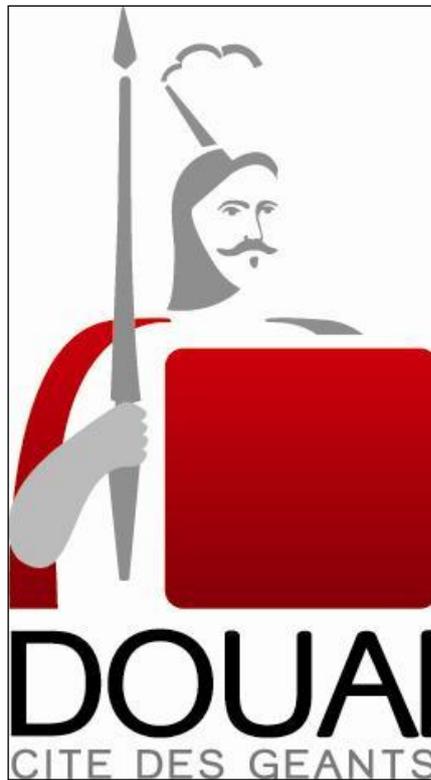


VILLE DE DOUAI



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 17 JUIN 2022

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHÉREAU, Maire

- :: :: -

SOMMAIRE

POINT N° 1	4
1.1. Appel nominal – Désignation d'un secrétaire de séance – Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2022	4
POINT N° 3 – CULTURE	5
3.1. Tarifs de revente des livres désherbés	5
3.2. Bibliothèque municipale – Sortie de la régie de catalogues	6
3.3. Braderie de catalogues et tirages photographiques du musée – Festival des Binbins	6
POINT N° 7 – ÉCOLES	6
7.1. Acquisition de fournitures scolaires et périscolaires pour les besoins de la ville de Douai – Lot n° 3 « Peintures et matériels pour travaux manuels » – Passation d'un avenant de transfert	6
POINT N° 8 – SPORTS	7
8.1. Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Gayant pour la coupe de France UNSS de futsal	7
POINT N° 9 – BÂTIMENTS COMMUNAUX	8
9.1. Rénovation de la salle de sports de la Tour des Dames – Lot n° 1 « gros-œuvre, démolitions et VRD » – Avenant n° 2 au marché	8
POINT N° 11 – ESPACES VERTS	11
11.1. Mise à disposition de terrains « jardins Descatoire » au profit de l'association Toit et Petits Pois – Avenant n° 2 à la convention	11
POINT N° 12 – URBANISME LOGEMENT	12
12.1. Révision du plan local d'urbanisme (PLU) : bilan de la concertation et arrêt de projet	12
12.2. Réactualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure	43

12.3.	Aide au ravalement des façades – Conventions	44
12.4.	Avenant n° 1 à la convention d'aide au ravalement de façade 231, boulevard Louis Pasteur	45
12.5.	Avenant n° 1 à la concession temporaire du domaine public avec la EARL du Château Cardon – Terrain sis à Douai, cadastré AN n° 108	45
12.6.	Avenant n° 1 à la convention opérationnelle avec l'EPF « Douai – site Sadchar »	46
12.7.	Acquisitions de l'immeuble sis à Douai, 124 rue de Bellain et des lots de copropriété de l'immeuble sis à Douai, 130 rue de Bellain	48
12.8.	Préemption d'un local commercial rue de la Cuve d'Or	49
12.9.	Restructuration du campus Bourseul – Participation financière de la ville de Douai – Convention de financement avec l'IMT Nord-Europe	51
POINT N° 15 – DIVERS		52
15.1.	Produits et matériels d'entretien – Lot n° 2 ville « Produits d'entretien chimiques et/ou industriels » - Avenant n° 3 à l'accord-cadre	52
15.2.	Fourniture de carburants pour les services municipaux – Passation de l'accord-cadre	53
15.3.	Création d'emplois non permanents – Accroissement temporaire d'activité	53
15.4.	Modification du tableau des effectifs – Recrutement d'un responsable du pôle action culturelle	54
15.5.	Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de fournitures de ramettes de papier avec Douaisis Agglo	55
15.6.	Prise en charge des frais de déplacement des personnalités invitées dans le cadre des opérations de jumelage	55
POINT N° 16 – ÉTAT DES DÉCISIONS DIRECTES		56
POINT N° 17 – QUESTIONS DIVERSES		58

(La séance est ouverte à 20 heures 04, sous la présidence de Monsieur Frédéric CHÉREAU, Maire de Douai)

M. le Maire.- Chers collègues, bonsoir à tous.

Le nombre des délibérations n'est pas élevé, mais il y a quand même une délibération importante qui va nous prendre du temps. Autant démarrer.

Comme à chaque fois, le rappel des faits et événements nous permet de rentrer tranquillement et doucement dans le conseil municipal.

Le 20 mai, le lendemain de notre dernier conseil municipal, il y avait la Fête des voisins. On s'en souvient, avec Mohamed, nous en avons fait une bonne quinzaine.

Le 22 mai, c'était le Marché de l'art, organisé par l'association des Artistes douaisiens, rue de la Mairie.

Le 26 mai, c'étaient Les Boucles de Gayant pédestres avec quatre parcours classiques : 900 mètres, 1,5 kilomètre, 5 kilomètres et 10 kilomètres. Cela a bien fonctionné. Je crois d'ailleurs, Michaël, qu'il y a eu la soirée de gala qui clôture Les Boucles de Gayant. C'était hier au Majestic.

M. DOZIÈRE.- Effectivement, traditionnellement, juste après la manifestation, on réunit tous les bénévoles, tous les participants, tous les partenaires au Majestic pour une petite soirée sympathique. Nous étions très contents de retrouver cette manifestation. C'était un événement très attendu. D'ailleurs, je dis souvent que, à Douai, les Boucles sont l'événement le plus couru de l'année et jamais personne qui m'a contredit.

M. le Maire.- Après deux ans d'arrêt, les services n'avaient pas perdu la main.

Les 28 et 29 mai, nous fêtons le 100^e anniversaire du Chœur des Mineurs polonais de Douai qui, à cette occasion, a invité trois chœurs d'hommes, dont le prestigieux Chœur de l'Armée française, pour une série de concerts. C'était très réussi. Ils étaient à l'auditorium et également rue de la Mairie.

Le 30 mai, nous avons accueilli ici même une délégation de 30 collégiens de Harrow, dans le cadre du jumelage.

Du 31 mai au 5 juin, c'était la 29^e édition du FIGRA, le festival international du grand reportage d'actualité et du documentaire de société. Auriane, qui nous prie de l'excuser, aurait été intarissable si je l'avais lancée ce soir sur le sujet. Je crois que c'est un événement qui trouve vraiment ses marques. Auriane a fait un très gros travail pour aller chercher de nombreux partenaires, des associations, des établissements scolaires, etc., pour que ce FIGRA ne soit pas juste un événement dans le cinéma, mais un événement dans la ville entière.

Le 2 juin, je remettais les médailles du travail aux agents de la ville et du CCAS en salle des fêtes.

Le 5 juin, avait lieu la braderie de l'association des Maraîchons, dans le quartier du même nom.

Le 6 juin, autre braderie organisée par l'association des Amoureux de la place Carnot, cette fois-ci rue Massenet. C'est un des premiers effets de la fusion des quartiers de Carnot-Gare et de la Clochette. Cela a été un beau succès, avec une première braderie depuis longtemps dans le quartier de la Clochette.

Puisqu'on est dans les braderies, je n'ai pas la date, je pense qu'on a dû avoir un marché aux livres rue de la Mairie ce mois-ci aussi. Ce bel événement a lieu tous les mois.

Le 8 juin, nous avons eu la journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine au monument aux morts rue de Valenciennes.

Droit d'Vélo fêtait ses 25 ans le 11 juin, place d'Armes.

Du 11 au 3 juillet – c'est en cours –, c'est le festival des carrés potagers dans la cour de l'hôtel de ville. Je pense que vous avez tous pu les admirer.

Le 12 juin, c'était la braderie de l'association La Brayelle. C'était le jour du premier tour des élections législatives et il faisait une chaleur assez lourde. C'était une très belle braderie avec beaucoup de monde.

Le même 12 juin, c'était la deuxième rando électro en plein air. Je les ai vus passer devant le bureau de vote, il y avait pas mal de monde. Encore un joli succès.

Le même 12 juin, la 2^e édition du Kiwacar-Kiwatroc, organisée par le club service Kiwanis place du Barlet. C'est un rassemblement de voitures anciennes et de prestige et une bourse d'échange de pièces détachées.

La commission urbanisme s'est réunie le 25 mai.

La commission éducation enfance, le 27 mai.

La commission des finances, le 1^{er} juin.

La commission des fêtes, le 7 juin.

La commission des sites, le 10 juin.

Parmi les événements à venir :

Demain, je vous invite tous à y être, nous commémorerons évidemment, comme chaque 18 juin, le 82^e anniversaire de l'appel historique du Général de Gaulle à la stèle, place de Gaulle à 9 h 30.

Dans la foulée, à 10 h, vous êtes conviés à l'inauguration de la rue Jacques Desbonnet, en présence de l'intéressé. C'est en réalité un des tronçons de la rue du Canteleu qui se situe entre le monument aux morts et le futur hôtel Mirabeau. C'est symboliquement une rue à l'arrière du monument aux morts, mais aussi une rue qui

donne sur la rue du Maréchal Leclerc et sur la place de Gaulle.

Du 21 au 25 juin, nous célébrerons le 30^e anniversaire de l'école d'art de Douai, qui investit à cette occasion le quartier de Dorignies pour un rendez-vous urbain artistique qui s'appelle « Les fenêtres qui parlent », en partenariat avec le centre social, l'Ampave, la bibliothèque du quartier, l'école Saint-Vincent de Paul et les habitants de Dorignies.

Le 21 juin, ce sera la fête de la musique, de 18 h à 23 h, avec cette année encore des concerts à domicile sur commande. Il y aura, par rapport aux années précédentes, des concerts nombreux dans le centre-ville et toujours ces petits concerts itinérants à travers toute la ville pour les personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent pas se déplacer.

Les 25 et 28 juin, ce sera le gala de natation artistique à la piscine des Glacis.

Le 25 juin, ce sera la fête de la Roseraie, avec kermesse, structures gonflables, etc., à partir de 13 h 30.

Le 26 juin, ce sera la grande braderie de Gayant, avec braderie nocturne le samedi 25 au soir de 18 h à 22 h 30 et, le lendemain, la grande braderie de centre-ville, qui n'a pas pu avoir lieu les deux années précédentes, dans tout le cœur de ville.

Le 26 juin, pendant la grande braderie, ce sera la quatrième bourse aux vinyles, organisée par La parenthèse musicale à l'hôtel de ville.

Le même 26 mai – heureusement, ce n'est pas en cœur de ville, on aurait du mal à passer –, ce seront les Boucles cyclistes avec un départ au stade Gravelines, rue de Courchelettes, au faubourg de Paris pour toutes les randos à vélo, route et VTT, avec sept boucles de 16 à 100 kilomètres.

Je ne sais pas si tu veux en dire un mot.

M. DOZIÈRE.- Non, je n'ai rien à dire.

Simplement, on a oublié de signaler qu'en ce moment, se déroule la soirée « 100 % positif ». Les participants m'ont donné un tee-shirt – comme ils savaient que j'allais au conseil municipal – pour garder cet état d'esprit tout au long de la soirée. Je leur ai dit qu'on ferait le maximum pour garder cet état d'esprit toute la soirée.

M. le Maire.- Très bien. On va tacher.

La fin des annonces d'événements me comble forcément de joie.

Du 6 au 8 juillet, le festival des Binbins.

Du 8 au 18 juillet, la fête foraine.

Le 10 juillet, le cortège de Gayant.

Le 14 juillet, notre concert et feu d'artifice au parc Jacques Vernier.

Et qu'est-ce que cela fait plaisir de se dire que cela arrive enfin !

Cette affiche que je trouve magnifique a commencé à envahir les rues de la ville : « Se revoir ». L’affiche est effectivement superbe.

Quelques images sur les travaux en cours ou réalisés.

(Projection de photographies)

Sur l’église, la couverture complète n’est pas terminée, mais c’est la tranche optionnelle n° 1 – c’est le chœur, me semble-t-il. On a encore l’échafaudage, mais le travail est terminé. On passe maintenant à une autre phase, un autre secteur de l’église. J’ai eu l’occasion de monter sur la charpente et je peux vous dire qu’on a des artisans passionnés et passionnants qui font un travail en dentelle, avec beaucoup de soins, même dans des endroits qu’on ne voit pas forcément depuis le sol. Rien que cette tranche est un chantier à 681 000 €.

On a quelques photos du confortement de la voûte, de la prise d’eau au moulin des Augustins, quai du Petit Bail.

Nous avons aménagé la rue Adrienne Bolland. Je crois que c’était un petit tronçon de rue dans le lotissement Dumez qui avait été un peu abandonné. En fait, le promoteur était parti sans terminer et, enfin, c’est fait, au grand soulagement des habitants.

J’en ai fini avec les annonces de début de conseil.

Je vais laisser Maxime faire l’appel nominal.

POINT N° 1

1.1. Appel nominal – Désignation d’un secrétaire de séance – Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2022

M. DECUPPER-LAUD.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Sont présents : Frédéric CHÉREAU, Agnès DUPUIS, Mohamed KHÉRAKI, Stéphanie STIERNON, Jean-Michel LEROY, Jean-Christophe LECLERCQ, Nathalie APERS, Yvon SIPIETER, Khadija AHANTAT, Michaël DOZIÈRE, Marie DELATTRE, Guy CARUYER, Carolle DIVRECHY, Katia BITTNER, Jamila MEKKI, Yves PIQUOT, Salima BOUKENTAR, Sébastien LANCLU, Maxime DECUPPER-LAUD, Guy LAGACHE, Nadia BONY, Chantal RYBAK, Franz QUATREBOEUF, Anne COLIN, Mohamed FÉLOUKI, Xavier THIERRY, Coline CRAEYE, Anissa BOUCHABOUN, Éric LE MAÎTRE, Anne-Sophie AUDEGOND, Guy CANNIE, Yvette WATTEBLED, Thibaut FRANÇOIS.

- Hocine MAZY est excusé et représenté par Jamila MEKKI,
- Auriane AIT LASRI est excusée et représentée par Frédéric CHÉREAU,

- Jean-Marie DUPIRE est excusé et représenté par Agnès DUPUIS,
- Nora CHERKI est arrivée en retard,
- Avida OULAHCENE est excusée et représentée par Frédéric CHÉREAU,
- François GUIFFARD est excusé et représenté par Marie DELATTRE.

M. le Maire.- Nous sommes 33 présents, 5 représentés, Nora devrait nous rejoindre. Nous allons pouvoir commencer à délibérer.

Il y a, comme chaque mois – nous tenons le rythme – un procès-verbal de conseil, c'est celui du 4 mars 2022.

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? ... Non.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote)

(Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2022 est adopté à l'unanimité)

Merci.

Je vais passer trois délibérations « culture » en lieu et place d'Auriane AIT LASRI.

POINT N° 3 – CULTURE

3.1. Tarifs de revente des livres désherbés

M. le Maire.- Le 6 ou le 7, nous allons tenir une vente de livres de la bibliothèque, pendant le Festival des Binbins. À cette occasion, il faut que nous votions quelques tarifs. Je vous propose ceux que vous trouvez sur la délibération : de 0,50 € à 5 €. Je pense que ce sont à peu près les mêmes prix que l'an dernier.

Nous avons en fait à la bibliothèque des stocks assez considérables de livres qui, pour certains, ne sont pas sortis des réserves depuis longtemps et ce désherbage est nécessaire.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

Nous allons faire comme nous en avons pris l'habitude la dernière fois. S'il y a un vote différentiel, on vote sur la tablette ; si c'est l'unanimité, on vote à main levée et cela suffit.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 3.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

3.2. Bibliothèque municipale – Sortie de la régie de catalogues

M. le Maire.- De la même manière, la bibliothèque traite ses stocks. Nous avons beaucoup de catalogues obsolètes qui ont plus de trois ans. Je vous propose de les sortir de régie, de les offrir à différentes occasions et de ne plus chercher à les vendre.

Evidemment, ceux qui ne nous appartiennent pas ne seront pas mis en vente.

Vous avez la liste en deuxième page des quatre catalogues concernés. D'ailleurs, si certains élus sont intéressés et n'ont pas eu connaissance de ces catalogues, n'hésitez pas, vous pouvez en demander un exemplaire et vous l'aurez.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 3.2 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

3.3. Braderie de catalogues et tirages photographiques du musée – Festival des Binbins

M. le Maire.- Une délibération parallèle à la 3.1, cela concerne des catalogues et des tirages photographiques au musée. Là encore, ces pièces vont être mises en vente pendant le festival des Binbins : 30 photographies sur papier photo au prix de 1 €, 125 photographies sur papier photo au prix de 3 €.

Effectivement, elles étaient déjà vendables à des prix plus élevés et ce sont des catalogues ou des pièces d'anciennes expositions.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 3.3 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Yvon va nous présenter la délibération 7.1.

POINT N° 7 – ÉCOLES

7.1. Acquisition de fournitures scolaires et périscolaires pour les besoins de la ville de Douai – Lot n° 3 « Peintures et matériels pour travaux manuels » – Passation d'un avenant de transfert

M. SIPIETER.- Il s'agit de l'acquisition de fournitures scolaires et périscolaires pour

les besoins de la ville de Douai, lot n° 3 « Peintures et matériels pour travaux manuels », passation d'un avenant de transfert. La société La Victoire s'est associée avec une autre entreprise qui est Cyrano Hauts-de-France. Il convient donc de transférer le présent accord-cadre à la SARL Cyrano Hauts-de-France, dont le siège social est à Pitgam. Dorénavant, les paiements seront effectués sur le compte de la SARL Cyrano Hauts-de-France.

Il n'y a aucune incidence sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre, ni sur les autres dispositions contractuelles.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer l'avenant de transfert à intervenir à cet effet.

M. le Maire.- On a cela de temps en temps, un prestataire qui change de nom et qui est racheté.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 7.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Michaël, une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Gayant.

POINT N° 8 – SPORTS

8.1. Subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Gayant pour la coupe de France UNSS de futsal

M. DOZIÈRE.- Les élèves du collège de Frais-Marais jouant en UNSS futsal ont remporté le championnat régional. C'est vraiment un petit exploit, une belle performance. Ils étaient qualifiés pour les championnats de France. Malheureusement, la caisse de l'UNSS, de l'association sportive, n'avait pas les moyens de les aider à se déplacer. Tout naturellement, ils se sont tournés vers nous, ils nous ont fait une demande. Bien évidemment, le caractère exceptionnel et méritant de ces élèves nous a incités à participer à ce déplacement à hauteur de 50 %.

M. le Maire.- Ils ne sont pas forcément arrivés en tête, mais ils n'ont pas démérité et je pense surtout que cela a été une très belle expérience pour eux.

M. DOZIÈRE.- Effectivement. Le fait d'avoir remporté le titre était déjà une belle récompense et cela méritait d'être salué. Participer aux championnats de France, c'est une belle aventure qu'ils garderont à l'esprit.

M. le Maire.- Le collège Gayant était connu pour son attachement au judo, ils ont d'ailleurs un très beau dojo. Ils se débrouillent en futsal. C'est parfait.

Je vous propose de voter.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 8.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Je rends la parole à Yvon pour un avenant important au marché de la Tour des Dames.

POINT N° 9 – BÂTIMENTS COMMUNAUX

9.1. Rénovation de la salle de sports de la Tour des Dames – Lot n° 1 « gros-œuvre, démolitions et VRD » – Avenant n° 2 au marché

M. SIPIETER.- Il s'agit des travaux dans la salle des sports de la Tour des Dames.

Un premier avenant avait pour objet, à la suite de la découverte d'amiante, le retrait de l'amiante sous terre au niveau de la salle de sports. Maintenant, un second avenant concerne des travaux supplémentaires. En effet, les démolitions se sont poursuivies et ont mis en évidence des désordres au niveau des sols et de la dalle de la salle de sports. Il en résulte des travaux supplémentaires au niveau des fondations. Les pieux prévus doivent être renforcés pour tenir compte du risque de gonflement des argiles. Il en résulte une plus-value de 20 046,92 €.

Une des travées de la dalle de la salle de sports est totalement affaissée et fissurée, elle nécessite donc une reprise complète car il est impossible de garantir en l'état la stabilité à long terme. Il en résulte une plus-value de 26 721 €.

Il résulte de l'ensemble de ces travaux supplémentaires une plus-value de 46 768 €. Le montant de ce lot passe donc de 354 803 € à 401 571 €, soit 13,18 % de plus.

Je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant à intervenir à cet effet.

M. le Maire.- Ces avenants ne sont pas anodins en montants, mais ce sont vraiment des découvertes. Ce sont des choses qu'on ne pouvait pas percevoir sans avoir démonté le sol.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Monsieur FRANÇOIS.

M. FRANÇOIS.- Je vous remercie. J'ai quelques questions.

Je voulais savoir à partir de combien d'avenants on allait s'arrêter. Le conseil municipal s'exprime déjà sur une somme relativement importante sur la rénovation, 1 300 000 € – pour que les Douaisiens soient quand même au courant du tarif exprimé.

Premier avenant, 300 000 € pour de l'amiante, vous venez de dire que ce n'était pas prévisible. Si, cela s'appelle une détection, peut-être un sondage et une expertise avant de lancer les travaux. Là, on apprend qu'il y a de nouveau quasiment 100 000 € supplémentaires pour quelque chose qui n'était pas prévisible.

Serait-il possible – je sais que c'est un concept qui risque d'être un peu compliqué pour un maire et une administration socialiste – d'économiser l'argent du contribuable ?

La première des questions est de savoir pourquoi l'expertise n'a pas été faite avant. Là, on a déjà quasiment un tiers du projet supplémentaire en avenant. Pourquoi ne pas avoir payé des expertises ? On avait déjà un premier point lors du dernier conseil municipal et on a maintenant de nouveau plus de 100 000 €.

M. le Maire.- Je pense que vous gagnez un point à chaque fois que vous mentionnez ma couleur politique. Je ne sais pas.

M. FRANÇOIS.- Elle vous gêne peut-être ?

M. le Maire.- Non, au contraire, je la revendique et je l'assume. Je sais très bien que vous êtes en campagne et que cela vous obnubile, mais...

M. FRANÇOIS.- Je me permets...

M. le Maire.- Non, c'est moi qui ai la parole, Monsieur FRANÇOIS !

On aurait pu rester sur les aspects purement locaux et pratiques de cette délibération. Pour le coup – je vais vous surprendre –, votre question a du sens. Je me suis posé la même et j'ai interrogé les services car, effectivement, je n'aime jamais lorsqu'il y a des avenants importants sur un marché.

Là-dessus, le service des bâtiments et le service administratif et juridique ont été très clairs, c'étaient vraiment des découvertes, ce n'étaient pas des choses prévisibles. Cela aurait pu être prévisible avec des sondages destructifs. S'agissant de l'amiante, il y a des choses faciles à voir quand il y a par exemple du fibrociment sur un toit. C'est parfois dans des peintures. Parfois, on découvre de l'amiante sous des gaines de tuyaux et il aurait fallu faire des démontages. Là, c'est en démontant le sol de la salle qu'on s'est aperçu qu'à certains endroits, la dalle en béton était détruite sur une des travées et qu'en plus, le sol n'était pas totalement droit. Ce n'était pas vraiment perceptible, c'était très léger, mais le prestataire nous a dit qu'il était obligé de reprendre, qu'il n'avait pas le droit de nous livrer quelque chose qui ne soit pas strictement plane.

Je peux vous dire que j'ai une très grande confiance dans le service des bâtiments. Nos techniciens et ingénieurs sont extrêmement rigoureux. Quand ils nous sortent un avenant, par principe, avec Jean-Michel, avec Yvon, avec Jean-Christophe, nous les épiluchons. Ceux-là ont du sens.

Je peux vous rassurer aussi sur un point : ils ne remettent pas en cause l'équilibre du marché. Il n'y a pas lieu de relancer ce marché, on est complètement dans les clous,

techniquement et juridiquement.

Michaël.

M. DOZIÈRE.- Je voudrais simplement expliquer que cette salle est très fréquentée, à la fois pour nos centres de loisirs, nos écoles, nos clubs sportifs et elle nécessitait la rénovation. Finalement, on voit à travers tous ces désordres que l'on découvre qu'il fallait la rénover. Malheureusement, il y a un coût un peu plus élevé, mais on a eu des subventions qui, malgré tout, diminuent un peu ce coût. Cela justifie finalement les travaux que l'on fait, parce que cette salle était vraiment en désordre.

M. le Maire.- Effectivement.

Monsieur FRANÇOIS, je vous en prie.

(Arrivée de Nora CHERKI à 22 heures 25, portant le nombre des conseillers municipaux présents à 34 et le nombre des conseillers municipaux présents et représentés à 39)

M. FRANÇOIS.- Je voudrais simplement apporter une réponse.

Vous dites que je suis en campagne électorale. Je pense que vous aussi, au regard de la réunion à laquelle vous avez assisté hier. D'ailleurs, au passage, vous avez eu l'outrecuidance de dire que je n'étais pas républicain. Je siége ici, dans ce conseil municipal, au même titre que tous les élus autour de la table et le Rassemblement national est bien un parti républicain.

Pour répondre à ce que vous venez de dire sur l'expertise, il était justement bien possible de faire une expertise préalable. Là, le conseil municipal entier donne son accord sur 1,3 M€ et, en fait, vous exploitez de plus de 50 % au niveau des avenants. Je ne suis pas tout à fait sûr que ce soit en règle, comme vous le dites, avec les appels d'offres et je me pose la question de savoir si justement le conseil municipal est bien éclairé. En effet, vous faites prendre une première décision et, ensuite, c'est du saucissonnage en deux avenants. Ce n'est donc pas respecter les appels d'offres, comme vous dites.

M. le Maire.- Je vous propose de voter contre, si cela vous chiffonne, mais je vous le dis et je le maintiens, je pense qu'il est dans un certain nombre de prises de position du Front national des choses qui sont en contradiction avec les valeurs de la République telles que je les considère et telles que nous les considérons.

Nous allons passer au vote.

(Il est procédé au vote électronique)

(La délibération 9.1 est adoptée par 36 voix pour et 3 voix contre)

Je vous remercie.

Je passe la parole à Jean-Christophe LECLERCQ.

POINT N° 11 – ESPACES VERTS

11.1. Mise à disposition de terrains « jardins Descatoire » au profit de l'association Toit et Petits Pois – Avenant n° 2 à la convention

M. LECLERCQ.- Merci, Monsieur le Maire, de donner la parole à votre adjoint écologiste et républicain.

Cette délibération porte sur la mise à disposition de parcelles supplémentaires pour l'association Toit et Petit Pois. Il s'agit des parcelles AV 116 D d'une superficie de 686 m² et AV 126 d'une superficie de 1 132 m².

La ville mettra également à disposition gratuite une dizaine de carrés potagers, deux cuves à eau de 2 000 litres et un abri existant.

En contrepartie, l'association s'engage à utiliser ces parcelles pour la réalisation de son objet social. Elle s'engage à préserver les arbres se trouvant sur les parcelles et prendra en charge leur entretien.

La ville autorise l'association à installer un poulailler en respectant les règles de bon voisinage.

Pour ces raisons, il est proposé de passer un avenant à ladite convention de 2017, d'autoriser Monsieur le Maire à la mise à disposition gracieuse des nouvelles parcelles au profit de l'association Toit et Petit Pois ainsi que des biens susmentionnés et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

C'est une association qui prend vraiment ses marques dans ce quartier. C'est très bien.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 11.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

La délibération suivante pourrait prendre un tout petit peu plus de temps. Je vais laisser la parole à Stéphanie STIERNON qui a abattu, avec le service de l'urbanisme, un très gros travail sur ce PLU.

Je t'en prie, Stéphanie.

POINT N° 12 – URBANISME LOGEMENT

12.1. Révision du plan local d'urbanisme (PLU) : bilan de la concertation et arrêt de projet

Mme STIERNON.- Je vais faire l'exercice d'une présentation des grandes lignes du PLU qui a été travaillé. À cet effet, je vous propose de suivre la présentation sur le PowerPoint projeté à l'écran.

(Projection d'un diaporama)

On vous a également préparé en format A4 des cartographies, celle de zonage et celle d'outils de protection sur laquelle je reviendrai après.

Je vous propose que l'on suive avec ces outils dans un premier temps. Si c'est nécessaire, au moment des questions, on projettera la cartographie de zonage pour pouvoir zoomer à certains moments, après ce temps de présentation. Cela me semble la meilleure méthode pour comprendre les choses le plus clairement possible.

« Le PLU de Douai »

Cette première diapositive doit revenir en mémoire des élus présents en commission d'urbanisme. Cela permet juste de rappeler que le PLU est en fait un aboutissement. Vous voyez en bas du schéma le fameux « Nous sommes ici », car en fait, le PLU est le résultat des lois, c'est également la traduction réglementaire des schémas de cohérence territoriale, notamment le SCoT, mais aussi le SRADDET au niveau de la région. En fait, le PLU est le résultat de tous ces textes. Cette diapositive vous permet de quantifier tout ce qui doit être pris en compte quand on rédige un plan local d'urbanisme dans une commune.

Aujourd'hui, pour rappel de contexte, à Douai, nous sommes bien sur un plan local d'urbanisme communal et non sur un plan local d'urbanisme intercommunal comme cela se passe sur certains territoires et sur certaines communautés d'agglomération. Sur la communauté d'agglomération du Douaisis, on est toujours sur des PLU à la commune, donc des PLU communaux. Ceci pour contextualiser un peu en termes réglementaires.

Sur la diapositive suivante, on rappelle que le document de planification urbaine organise le développement de la commune. C'est également un document réglementaire qui permet de régir les projets d'aménagement et de construction sur la ville.

Les petits dossiers que vous voyez en dessous vous permettent également de voir que le PLU est autre chose qu'une carte de zonage. Souvent, quand on parle du PLU, on a tous en tête la carte de la ville avec les différentes zones constructibles, non

constructibles ; c'est un peu ce que l'on a dans les inconscients collectifs. C'est effectivement un peu plus compliqué que cela.

En réalité, un PLU se constitue

- d'un rapport de présentation,
- d'un PADD sur la structure philosophique et politique du PLU – on avait eu l'occasion d'en débattre en conseil municipal –,
- du zonage, la carte de zonage telle qu'on l'a en tête quand on parle d'un PLU,
- du règlement qui constitue ce fameux cahier assez épais avec l'ensemble des articles zone par zone, qui dit très simplement ce qu'on a le droit de faire ou pas en fonction des zones du territoire communal,
- des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) sur lesquelles nous reviendrons ensuite – vous vous souvenez, je l'avais expliqué à d'autres moments, il s'agit en fait de coups de zoom sur le territoire, sur certaines thématiques ou sur certaines emprises de la ville –,
- bien évidemment, des servitudes d'utilité publique – par exemple, une ligne à haute tension, des réseaux, ce sont des servitudes d'utilité publique que l'on doit prendre en compte dans le PLU et qui sont annexées au règlement –,
- d'autres obligations qui peuvent effectivement impacter également les projets de construction sur la ville.

Il faut retenir également que le PLU est un document vivant – c'est même noté avec un point d'exclamation. Effectivement, un PLU, on se doit de se l'approprier et un PLU est susceptible de subir des modifications ; non pas forcément des révisions – si on fait une révision tous les deux ans, il y a un problème quelque part, puisqu'une révision est une refonte complète –, en revanche, une modification, c'est-à-dire une adaptation, ce qui peut arriver assez régulièrement quand on a un PLU vivant qui n'est pas juste rangé dans un tiroir.

En termes de calendrier, pour rappel :

- Le premier PLU de Douai date de juillet 2009. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de planification urbaine avant, cela veut dire qu'on était sur un autre modèle, une autre réglementation. On était sur les plans d'occupation des sols.
- En 2015, le conseil municipal délibère en faveur de la révision générale du PLU, avec les modalités de concertation qui ont été définies. Vous avez ces éléments en annexe de la délibération.
- En mars 2019, débat sur le PADD avec une délibération en faveur du contenu modernisé du PLU, en l'occurrence une modification réglementaire qui, à l'époque, permettait notamment de prendre en compte les illustrations dans le PLU comme étant de valeur réglementaire et pas juste illustrative.

- En janvier 2022, on a redébatu du PADD modifié. Si vous vous souvenez, le fondement principal de ce nouveau débat du PADD était le fait qu'on passait une zone AU (zone constructible) en zone A pour 6 hectares au faubourg de Béthune. C'était l'élément principal qui rendait nécessaire le fait de redébattre du PADD avec une orientation zéro artificialisation nette qui était très affirmée, ne serait-ce que par cette évolution.
- En juin 2022, c'est la présentation du projet de PLU arrêté au conseil municipal. C'est le fameux « arrêt de projet », quand on arrête de rédiger, pour ensuite passer à la phase de consultation des personnes publiques associées. Cela met environ trois mois.
- La phase d'enquête publique aura lieu en octobre-novembre. Ce sera l'occasion pour tout un chacun de faire des remarques auprès d'un commissaire enquêteur qui assurera une permanence en mairie.
- L'approbation est envisagée en 2023. C'est à ce moment-là que le nouveau PLU deviendra exécutoire.

Maintenant qu'on a rappelé le calendrier, on va pouvoir rentrer dans le vif du sujet, en essayant que ce soit aussi digeste que possible.

Dans un premier temps, principale caractéristique de notre PLU, au-delà de l'engagement « zéro artificialisation nette », c'est ce qu'on appelle un PLU de projets. En effet, on a fait le choix de construire six OAP (orientations d'aménagement et de programmation), qu'on a d'ailleurs évoquées en commission d'urbanisme pour certains d'entre vous. Ces six OAP sont listées :

- Une OAP thématique autour du patrimoine paysager et de la biodiversité. Cela concerne toute la ville. C'est une OAP thématique qui est vraiment sur tout le territoire.
- Une OAP cœur de ville, avec des spécificités en lien avec l'Action cœur de ville et la dynamisation.
- Une OAP entrée de ville sud, en partant de la zone du Raquet et en remontant vers la rue de Cambrai.
- Une OAP Gare-Scarpe-Vauban.
- Une OAP quartier Caux.
- Une OAP patrimoine minier Unesco qui permet de protéger certaines cités minières.

On va avancer pour donner quelques éléments caractéristiques de chaque OAP. Rien n'est bien sûr exhaustif, c'est juste pour avoir en tête l'esprit et quelques règles qui sont générées par ces OAP.

1. OAP patrimoine paysager et biodiversité

L'idée sur cette OAP était de définir les prérequis sur les choix d'essences plantées partout sur la commune. On sent bien effectivement, en ayant travaillé avec les différents services de la ville, qu'on a vraiment des enjeux autour de cela et qu'au-delà de plantations nécessaires, il y a aussi la qualité de ces plantations. Il y a donc des prescriptions nécessaires autour de cela.

Cela me permet aussi de rappeler que le PLU s'applique bien sûr aux acteurs privés qui ont des projets de construction, etc., mais également à la ville. Bien évidemment, on s'applique aussi ces règles-là et, dans tout aménagement, on est amené à respecter effectivement les règles du PLU. C'est assez logique.

Dans cette OAP patrimoine paysager et biodiversité, il s'agit également de s'appuyer sur les axes de mobilité pour prendre l'opportunité de développer des trames vertes et des trames brunes.

Ce sont également des prescriptions autour de l'éclairage public pour mettre en œuvre une trame sombre locale. Très concrètement, ce sont des orientations de faisceaux lumineux et de l'intensité de lumière à gérer en fonction des secteurs. Cela ne veut pas dire qu'on éteint tout, mais il y a des prescriptions à ce niveau-là.

C'est également un encouragement et un encadrement de la végétalisation du bâti au niveau des pieds d'immeuble, des façades et des cœurs d'îlot, avec entre autres la thématique des cours oasis.

On parle également dans cette OAP de consignes en vue de préserver les zones humides ou les zones à dominante humide. Vous verrez dans le zonage que certaines zones sont indiquées comme telles ; dans ce cas-là, il y a des prescriptions plus particulières de plantations pour maintenir ces milieux et les préserver.

Il y a également bien évidemment des règles sur la gestion des eaux pluviales qui étaient d'ailleurs déjà très encadrées par les services de l'agglo. Il y a une vraie volonté des services de l'agglo autour de cette gestion des eaux pluviales et également de la gestion du risque inondation par ailleurs.

2. OAP Cœur de ville

L'objectif transversal identifié sur l'OAP Cœur de ville est de créer une destination commerciale, touristique et sociale en même temps, qui soit singulière et attractive autour d'un quartier habité. C'est l'esprit global. Bien évidemment, cela prend du temps. On met donc des règles sur le papier et on essaie ensuite de faire rentrer ces projets dans cet esprit au fur et à mesure.

Dans les faits, ce sont des règles de préservation de la qualité du patrimoine bâti. Bien évidemment, en cœur de ville, on a un patrimoine pierre assez important et, au-delà du fait qu'on aime cette pierre et ce patrimoine, c'est également un vrai gage d'attractivité.

En même temps, il s'agit aussi de pouvoir favoriser les innovations, en conservant la composition, les coloris, les matérialités des façades, les éléments de décor et de modénature ; ce sont parfois ces petites cartouches que l'on trouve au-dessus des fenêtres, sur les façades, etc., ces éléments de décor qui, quand ils sont retirés, appauvrissent considérablement les façades ou, au contraire, créent un décor qualitatif.

C'est la proportion et le rythme de répartition des ouvertures. En fait, c'est tout le travail sur les portes et les fenêtres. Je vais paraphraser les agents du service urbanisme qui ont l'habitude de dire que les portes et les fenêtres sont des éléments d'architecture. Effectivement, ils ont raison, selon les reliefs et les moulures, on ne trouve pas du tout le même résultat esthétique.

C'est aussi par ailleurs autoriser l'art dans la ville et la végétalisation des façades, les panneaux solaires et les tropéziennes, tout cela étant bien évidemment encadré. Sur ces sujets, on est bien sûr en échange avec les services de la DRAC et l'architecte des Bâtiments de France et on trouve des espaces de discussion sur ces sujets.

Ce sont aussi des orientations qui visent la mise en valeur de la Scarpe et du rapport à l'eau. Là aussi, on doit vraiment avoir en tête que la Scarpe est l'un des éléments non seulement caractéristique mais aussi d'attractivité de notre ville, et également en termes d'espace de fraîcheur, ce sont de vrais atouts. Il s'agit là de travailler sur la signalétique, les mobilités douces et également les nouveaux usages sur ces bords de Scarpe.

C'est l'orientation pour améliorer la lisibilité du parcours du chaland, que ce soit pour les usagers automobilistes, pour les transports en commun ou pour les usagers à vélo, à pied... pour qu'on sache instinctivement où on doit aller pour aller vers une destination.

Globalement, ce sont des règles pour un aménagement des espaces publics qui soient à la fois cohérents, esthétiques, confortables et inclusifs. Cela passe aussi par des choses qui semblent être des détails comme les dispositifs d'assises et les bancs dans la ville, par exemple. Cela fait également partie de cet ensemble.

3. OAP Entrée de ville sud

Sur cette OAP, les différentes études ont identifié que l'on rencontre une forme de scénographie qui se joue grosso modo entre la place L'Hérillier et la zone du Raquet.

- Sur la séquence 1 qui démarre sur la rue de Cambrai au niveau de la place L'Hérillier – on pourrait appeler cela « l'agrafe urbaine » –, un tissu de maisons de ville, il s'agit de préserver les caractéristiques architecturales des maisons et de donner des prescriptions pour plus de place au végétal, éventuellement un peu de végétalisation en façade, mais en gardant quand même les caractéristiques architecturales, avec vraiment cette typologie de

maisons de ville.

- Quand on avance un peu dans la rue, on arrive au niveau notamment des friches automobiles qu'on est nombreux à connaître sous les termes de « friche Opel », « friche Renault », « friche Peugeot », on est plutôt sur un tissu urbain composite qui est en pleine mutation, où on sent bien que quelque chose se joue. Il a été identifié à cet endroit la notion de « laboratoire d'innovation urbaine ». Il y a vraiment quelque chose qui se joue autour de cela, avec des règles qui doivent donner plus de liberté aux formes urbaines et des prescriptions pour des projets un peu plus innovants, voire exemplaires en matière énergétique et environnementale.

Très concrètement, on est, par exemple, sur des hauteurs de faîte qui permettent un R+5 – qui ne rendent pas obligatoires des R+5, mais qui peuvent les permettre à certains endroits –, avec la logique de se dire que c'est un secteur où le BHNS va passer et qui est propice à la densification, bien évidemment une densification encadrée, gérée correctement. C'est aussi la raison pour laquelle on parle d'excellence environnementale en matière thermique, en matière de végétalisation, etc. « Densification » ne veut pas dire forcément murs de béton, ce n'est absolument pas ce que l'on veut, il faut absolument ne pas arriver à cela. Sur ce secteur, on a une emprise au sol autorisée à 70 % en matière de foncier, mais, par ailleurs, un fort encouragement pour travailler sur les énergies renouvelables, les techniques d'absorption de CO₂, la présence de nichoirs pour la biodiversité, pour rendre compatible le phénomène de densité et, en même temps, l'environnement qualitatif.

- Troisième séquence, on est plutôt sur un tissu urbain mixte, peu dense, vert, qu'on appelle la « ville jardin ». En fait, on est au faubourg de Paris, où on sent quelque chose de plus lâche, avec des maisons un petit peu plus éloignées en matière d'alignement et avec même des jardins sur le devant. C'est en cela qu'on parle de scénographie, parce qu'on n'est pas du tout sur la même caractéristique que sur les emprises précédentes.

Sur cette partie, on demande que, sur le prochain PLU, 50 % de plantations sur les avants de jardin soient mis en place, en se disant qu'il faut absolument maintenir ces caractéristiques. C'est une entrée de ville importante, c'est une séquence qui est intéressante en matière urbanistique et qui permet d'arriver tout doucement : maisons avec jardin, ville jardin, d'arriver ensuite sur le laboratoire d'innovation urbaine puis sur les maisons de ville jusqu'à la place L'Hérillier où là, on entre à l'intérieur des boulevards et on arrive sur quelque chose de plus dense, voire même des quartiers historiques.

Sur cette zone en séquence 3, on a également une zone qui est particulière, encore un peu plus en amont, c'est la zone du Raquet. On a là une zone à

part entière où on a construit les règles en repartant du règlement du Raquet avec notamment la densité minimale qui était imposée de 60 logements à l'hectare, avec également un point d'attention sur les énergies renouvelables et la protection de la biodiversité. Vous le verrez dans le zonage, sur le Raquet, il y a deux zones différentes, il était prévu dans le règlement des alignements et des hauteurs différents, on l'a donc respecté.

En matière de densité, sur la zone que je redévelopperai peut-être tout à l'heure, on a prévu 60 logements à l'hectare et une densité de 25 logements à l'hectare pour les surfaces planchers de plus de 100 m², de manière à avoir de la cohérence et à être effectivement sur des voies larges, sur une densité assez cohérente par rapport à ce qu'on rencontre ailleurs. Je reviendrai dessus au moment du zonage, ce sera plus clair avec la carte.

4. OAP Gare-Scarpe-Vauban.

Cette OAP couvre un secteur assez large géographiquement. On est sur EuraDouai, la porte d'entrée de la ville de Douai – on entend ici la gare, donc une porte d'entrée non pas en tant qu'automobiliste mais en tant que voyageur qui arrive en train – et le quartier Vauban avec le Leclerc et la friche Leroy Merlin.

Les orientations de ce secteur sont de développer un quartier démonstrateur en matière de neutralité carbone et résilient face aux effets du changement climatique, un lieu d'expérimentation qui offre de nouveaux services urbains, avec des notions de sobriété foncière, d'efficacité énergétique, de rafraîchissement des bâtis et de l'espace urbain. C'est une vraie opportunité puisque c'est un secteur en mutation complète, qu'il s'agisse d'EuraDouai ou de la friche Leroy Merlin, on est vraiment sur des secteurs de mutation.

- Sur le secteur EuraDouai, les orientations visent à créer un quartier d'affaires avec une programmation mixte et une gestion innovante des stationnements. Quand on parle de gestion innovante des stationnements, par exemple, le parking silo est une option puisqu'il s'agit là de mutualiser au même endroit des stationnements plutôt qu'être systématiquement sur ce parking en bas de chaque bâtiment qu'on retrouve parfois de manière académique. Là, il s'agit d'essayer de sortir de cela pour limiter un peu l'emprise foncière occupée par les stationnements et être sur quelque chose de plus optimal et mutualisé.

C'est également la présence prégnante de la nature avec le mail vert qui est prévu dans les plans et l'aménagement paysager de chaque unité foncière pour avoir un environnement qualitatif et attractif, puisqu'EuraDouai a aussi vocation à représenter une certaine attractivité, surtout accolé à la gare.

- Sur le secteur porte d'entrée de ville, c'est-à-dire la gare, ce sont des orientations pour essayer d'améliorer l'intermodalité, de travailler

effectivement sur : « j'arrive en gare, comment faire si je suis à pied ? Où je vais ? Quel transport je peux prendre pour aller sur mon lieu de destination ? »

C'est également la question du réaménagement de l'avenue Clémenceau pour justement avoir plus de lisibilité. Figurez-vous en sortant de la gare, quand on ne connaît pas Douai, il n'est pas forcément évident de savoir qu'on remonte très simplement la place Carnot et que, ensuite, on va vers le secteur commerçant. C'est toute cette idée de lisibilité pour amener à connecter au centre-ville.

C'est également la question de la requalification du boulevard de Liège qui arrivera à long terme, mais qui est précisée également dans l'OAP.

- Sur le secteur Vauban, les orientations sont en faveur de la résorption des friches – friche Leroy Merlin mais pas que, on a quelques friches à cet endroit qui ont vocation à sortir à un moment donné –, avec une diversification de l'offre résidentielle et clairement une valorisation de la Scarpe dans les futurs aménagements. C'est quelque chose qu'on a commencé sur d'autres zones de la Scarpe, mais on sent bien qu'un travail sera nécessaire ici également.

5. OAP quartier de Caux.

C'est le secteur de la caserne Caux, mais plus large que cela. C'est en fait le quartier Desprat, la caserne Caux, c'est le secteur du Jardin des plantes, c'est la porte d'Arras et la rue d'Arras. Dans l'étude urbaine qui concernait ce quartier, on était sur l'ensemble de ce secteur géographique.

Dans ce quartier, il s'agit d'expérimenter un quartier transitionnel, avec le maintien de corridors écologiques entre le canal et la Scarpe intérieure. C'est l'idée aussi d'innover sur les formes urbaines, de travailler sur la gestion de l'eau et de permettre un urbanisme temporaire ou transitoire sur certaines emprises. Il s'agit surtout de révéler un quartier paysager. En effet, il s'agissait jusqu'à aujourd'hui d'un quartier qui était très refermé sur lui-même, très enclavé, on va commencer avec les casernes à amorcer une ouverture avec le projet qui arrive sur les casernes Caux, d'où l'idée de cette fameuse coulée verte, cette traversée qui permet d'entrer par les casernes Caux et de déboucher ensuite jusqu'à la place Saint-Amé, en passant par le secteur de l'ancien IUFM, etc. L'idée est donc vraiment d'ouvrir le quartier et de faire profiter chacun de sa valeur paysagère.

L'orientation est également de développer des équipements qui rayonnent sur l'ensemble du quartier pour valoriser le site et son patrimoine.

On a également certaines prescriptions en termes de typologies de logements. Sur les casernes Caux, c'est réalisé aujourd'hui, à la fois sur la résidence senior et sur le

logement.

Dans l'OAP, cela reste des orientations. Tout le jeu sur ces OAP était d'essayer de dessiner des orientations sans rendre les choses trop figées. Si les choses sont trop figées, le risque est que, si le projet qui est proposé ne rentre pas exactement dans ce qui a été inscrit, cela ne passe pas. Ce sont donc vraiment des orientations globales.

Sur le Jardin des plantes par exemple, l'idée était d'essayer de créer dans la mesure du possible un lieu festif sur, par exemple, le secteur du CIO et pourquoi pas un projet de logements collectifs au niveau de l'ancien IUFM. Après, ce sont des choses qui doivent se mûrir, mais, en tout cas, les orientations sont dessinées.

Pour la rue d'Arras, par exemple, il s'agit d'essayer d'apaiser l'axe pour créer un lien vers le centre-ville qui soit assez naturel et qui soit assez agréable à pratiquer.

6. OAP Patrimoine minier Unesco

Cette OAP concerne géographiquement deux quartiers : le quartier de Frais-Marais et celui de la Clochette. L'idée est de protéger la cité-jardin de la Clochette et de protéger également à Frais-Marais la cité corons Saint Joseph, la cité pavillonnaire de la Ferronnière, la cité-jardin de la Solitude et la cité moderne du Godion.

Vous l'avez vu, on a qualifié chaque cité : « cité-jardin », « cité corons », « cité pavillonnaire ». En fait, sur Frais-Marais, la caractéristique est qu'on a chaque typologie de cité minière. C'est vraiment intéressant et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles cela avait été classé au titre du label Unesco.

On propose ici de protéger ces cités minières. Il y en a d'autres à Douai, mais celles-là semblent vraiment incontournables, avec la préservation de caractéristiques architecturales. C'est une attention particulière sur les tuiles, qui sont traditionnellement orangées et pas noires vernissées comme la mode actuelle le suggère ; c'est aussi une attention particulière sur les façades en briques. Cela signifie que l'isolation par l'extérieur sur ces secteurs-là est compliquée, sinon, on est forcément sur une modification de l'aspect de la façade brique et on ne retrouve plus les caractéristiques de l'habitat minier. Voilà donc les types d'éléments d'attention que l'on va porter sur ces cités minières.

On veille également au traitement des interfaces avec les quartiers Unesco et le reste de la ville. L'idée dans l'OAP est également d'essayer de gérer les coutures urbaines, pour éviter de passer d'une cité minière très caractéristique à un habitat totalement différent. C'est déjà le cas aujourd'hui, mais il s'agit de préserver cette transition, si je puis dire.

Voilà pour les OAP.

Vous voyez que déjà, juste les OAP représentent un contenu assez conséquent et cela annonce déjà l'esprit dans lequel a été construit ce plan local d'urbanisme.

Je passe au zonage.

Je vous propose de reprendre la carte de zonage que vous avez sur table, avec les grandes zones colorées et que l'on passe rapidement en revue les différentes zones.

Juste un petit rappel, pour être sûre que l'on parle de la même chose et pour bien s'orienter. Dans les grands types de zones, on retrouve :

- les zones U que sont les zones urbaines, les zones constructibles par excellence,
- les zones AU, les zones à urbaniser,
- les zones A, les zones agricoles,
- les zones N, les zones naturelles et forestières.

Pour indication, sur le PLU actuel qui est toujours en vigueur, on a 45 zones. Dans le PLU futur, on a une simplification, on passe à 29 zones. On organise les zones différemment pour plus de simplification, à la fois pour une meilleure compréhension par les porteurs de projet, qu'ils soient professionnels ou particuliers, et également pour faciliter les notions d'instruction.

Sur la zone rose foncé au milieu, on est à l'intérieur des boulevards, c'est la zone urbaine centrale, le centre-ville, c'est une zone qui a vocation à être un peu plus dense.

Dans le nouveau PLU, on propose sur cette zone de déréglementer le stationnement. À aujourd'hui, on avait une obligation de création d'une place de parking par logement, y compris sur la réhabilitation. On propose d'éliminer cette règle et de ne pas demander de création de place de parking quand on fait une réhabilitation. On s'entend, cette règle est valable uniquement pour la réhabilitation, pas pour la construction neuve.

En effet, on se rend compte que c'est assez bloquant au niveau des projets. Sur beaucoup de projets de réhabilitation, des investisseurs sont prêts à reprendre un bâtiment, notamment des bâtiments en centre-ville qui sont vacants, à rénover, à faire des logements à l'intérieur, mais, ce qui bloque souvent, c'est justement la création de la place de stationnement. Historiquement, cela avait été mis en place pour essayer d'éviter les divisions anarchiques et peu qualitatives. On se rend compte que l'outil pour éviter ces divisions anarchiques et peu qualitatives est le permis de louer – c'est un autre sujet sur lequel on reviendra en temps utile. Clairement, la règle sur le stationnement n'est pas l'outil pertinent pour éviter les divisions malheureuses. Au contraire, l'idée là est de permettre des rénovations qualitatives en évitant ces points de blocage avec le stationnement. Néanmoins, sur les projets neufs, il y a une obligation et, au-delà de cinq logements, on doit créer une place par logement. C'est vraiment la caractéristique essentielle.

Bien évidemment, je ne vous refais pas le point sur toutes les règles pour toutes les zones, cela prendrait beaucoup trop de temps. Il s'agit juste d'une mise en exergue des règles caractéristiques.

Sur cette zone également, on sera sur 80 % d'emprise au sol et, par ailleurs, une imposition de 15 % d'espace planté pour les emprises de plus de 400 m². Cela veut dire qu'on impose des plantations pour les emprises assez importantes. Bien évidemment, sur les petites emprises, ce n'est pas envisageable. En centre-ville, sur les toutes petites emprises où il n'y a absolument pas d'espace planté, il n'est pas envisageable de demander de faire un espace planté alors que la construction occupe une grosse partie de la parcelle. C'est pourquoi on oriente cela vers les parcelles de plus de 400 m². On équilibre ce taux de 80 % d'emprise au sol avec les 15 % d'espace planté sur les emprises de plus de 400 m².

Sur cette zone UA, il y a une particularité au niveau du quartier Caux. C'est le carré en bas à gauche de l'intérieur des boulevards, qui est en fait la fameuse OAP du quartier Caux qu'on a évoquée tout à l'heure.

On passe à la zone UB (en orange). C'est une zone urbaine périphérique et mixte. On sort des boulevards, si je puis dire. C'est une zone qui reste à caractéristique résidentielle. Là, on est, non pas sur 80 % d'emprise au sol, mais 60 %. L'emprise au sol, c'est le bâti, on ne compte pas par exemple la terrasse du jardin.

Sur cette zone, on est sur 20 % d'espace planté pour les parcelles de plus de 400 m². On demande donc un peu moins d'emprise, un peu plus d'espace planté. On est sur une zone à caractère résidentiel, mais un peu moins dense que l'intérieur des boulevards.

On a une particularité en zone UB1. C'est la zone qui est en laboratoire d'innovation urbaine dans la fameuse OAP Entrée sud de la ville, donc autour des friches automobiles. On propose là une emprise au sol de 70 % avec, comme je le disais tout à l'heure, des hauteurs qui permettent un r+5 à certains endroits et une forte volonté en matière d'innovation urbaine, architecturale et d'énergies renouvelables.

Ensuite, on passe à la zone UB2. Ce sont des zones périphériques et mixtes d'entrée de ville, peu denses et au paysage ville-jardin à préserver. On est vraiment sur l'entrée sud de la ville.

Sur la zone UC, on est sur la zone urbaine du Raquet. Cette zone se divise en deux types de zone : UC et UCa.

Je pointe d'ailleurs sur le plan une petite coquille, qui est clairement une erreur que l'on va rectifier. Sur la légende de votre plan, vous devez voir apparaître à un

moment donné « UB3, zone urbaine du Raquet », mais cette ligne n'a pas lieu d'être, puisque la zone urbaine du Raquet est en zone UC ou en zone UCa. En fait, c'est une ligne de trop. Sur les infographies, il y a eu une petite erreur de report à un moment donné et on s'en est rendu compte sur le support. L'UB3 n'existe pas, elle n'a pas lieu d'être sur le document.

Sur la zone UC, quand les constructions sont en bord de voie de 20 mètres, la hauteur devra être au minimum en R+2 pour être en cohérence avec la largeur des voies. On a également les règles de densité que j'évoquais tout à l'heure : 60 logements à l'hectare et 25 logements à l'hectare pour les surfaces planchers de plus de 100 m².

En zone UCa, on a une caractéristique un peu différente qui apparaît dans le règlement du Raquet. On s'est collé sur cette caractéristique qui précise que, sur cette zone UCa, on aura une hauteur un peu moins importante : 9 mètres maximum, avec un R+2 maximum. C'était une volonté de l'agglo sur cette zone. On ne la voit pas forcément très bien sur la carte, on pourra la remonter après au moment des questions en zoomant si nécessaire.

Vous avez également la zone UHM, c'est l'habitat minier. Vous retrouvez là les zones concernées par l'OAP Patrimoine minier Unesco qu'on a évoquée tout à l'heure, à savoir La Clochette et les cités minières de Frais-Marais.

Ensuite, sur les zones suivantes, on a peu de changements.

En UE, vous retrouvez les zones économiques, avec les différents sites. Par exemple, à Frais-Marais, on retrouve le site de Saprotec, Air Liquide, etc. Cela apparaissait déjà dans le PLU actuel.

En UE1, on trouvera la zone d'EuraDouai, avec la prise en compte des règles qui apparaissent dans le règlement d'EuraDouai.

En UEB, qui est une zone économique mais qui est en fait réservée à la station d'épuration et à son extension, on reprend en compte l'existant.

En UI, on est sur la zone d'activité de Dorignies. Vous le voyez sur la carte, Dorignies est séparé entre la zone orange qui est du résidentiel et la zone bleue qui est zone d'activité.

En UM, on retrouve les installations militaires (en bleu ciel sur la carte). On retrouve le quartier Corbineau, le quartier Desprat et le régiment situé à côté de l'RMAT.

Enfin, en US, au niveau de Gayant Expo, c'est une zone urbaine réservée aux installations liées aux activités sportives et de loisirs à rayonnement supraterritorial. C'est le terme technique qui signifie qu'on est sur un rayonnement au-delà de la ville.

Un point rapide sur les indices

Vous avez vu effectivement que certaines zones sont indicées – si je puis dire – , avec une petite lettre à côté.

- Le « i », par exemple, est un indice important qui cible les secteurs sensibles par temps de pluie, concernés par des risques d'inondation. On est obligé de les prendre en compte, notamment avec l'indication des services de la DREAL qui sont attentifs à cela.
- Le « c » indique qu'on est concerné par des champs captants sur ces zones-là. On en retrouve très logiquement au niveau du faubourg de Béthune. Sur vos cartes, vous retrouvez cela avec des zébras roses sur le faubourg de Béthune, par exemple, sur des zones agricoles.

Vous retrouvez les zones concernées par les inondations avec des zébras bleus. Vous en avez par exemple au niveau du faubourg de Cambrai et du faubourg de Paris ; même au niveau des friches automobiles où certaines zones sont concernées par les risques d'inondation. Très concrètement, cela signifie par exemple que les personnes qui construisent un projet ont l'obligation de surélever le niveau des seuils des maisons qui doivent être 30 centimètres au-dessus de la voirie. Cela indique un peu ce que l'on peut mettre en place en termes de protection à ce niveau.

Ensuite, vous avez les zones agricoles (en jaune clair). Sans surprise, elles sont essentiellement présentes à Frais-Marais et sur le faubourg de Béthune :

- Ac, c'est le secteur concerné par la protection des champs captants.
- Ap, c'est une particularité sur Douai, cela permet de gérer les coupures urbaines ; ce sont notamment les zones dans ce que j'appelle « le cou du canard », ce sont des zones agricoles, mais sur lesquelles on va devoir préserver des angles de vue pour éviter que cela construise à cet endroit-là et préserver la coupure urbaine. C'était une prescription du SCoT et on l'a reprise.
- Apv, ce sont certaines zones qui doivent être propices à l'installation d'énergies renouvelables.

Les zones naturelles enfin, vous retrouvez les zones suivantes :

- Les zones N.
- Les zones Np quand il s'agit de zones naturelles à vocation de parcs. Il faut comprendre que, sur une zone naturelle, si on est sur un « N » tout court, on ne peut rien faire, on ne peut mettre aucun aménagement. Sur une zone Np, on peut mettre des aménagements à nature de parc, des cheminements et un

peu de mobilier urbain, par exemple des bancs.

- Les zones Nj sont des zones à nature de jardins. Vous allez retrouver les jardins ouvriers, les jardins partagés Descatoire, etc.
- En zone NI, ce sont des secteurs qui correspondent à des espaces de sports et de loisirs. On en retrouve par exemple au parc Jacques Vernier, en face de la darse.
- Les zones Npv sont des zones de nature propices à l'installation d'énergies renouvelables.

On a géré les OAP. On a présenté la cartographie de zonage. Je sais, c'est un peu lourd. Vous voyez un peu le travail qu'il y a derrière pour construire ce type de projet. Il me reste à présenter les secteurs et les éléments à protéger.

On a donc mis en place les OAP, on a mis en place le zonage. En surcouche, on vient protéger certains éléments.

Vous avez des éléments en termes d'espaces boisés classés, ils apparaissent avec des petits ronds verts sur la cartographie en légende, et vous avez les différentes indications.

Il y a une petite coquille dans la diapositive : l'élément de paysage à protéger, c'est du paysage. Les cités minières Unesco et les deux cités autrichiennes sont dans le patrimoine bâti à protéger, dans la ligne en dessous.

M. le Maire.- Les cités autrichiennes, ce sont les chalets. Il y en a une derrière Leclerc et une à la passerelle des Fontainettes ?

Mme STIERNON.- C'est cela.

Les éléments de paysage à protéger sont des éléments qui viennent protéger des emprises de nature qui ne sont pas forcément classés en « N », mais qui, à un moment donné, y compris en secteur bâti, peuvent être à protéger. Sur un espace boisé classé, clairement, on ne peut toucher à rien, les arbres sont protégés, on ne peut pas couper. Sur l'élément de paysage à protéger, on peut à un moment donné abattre un arbre mais on doit replanter un arbre de développement équivalent et d'essence équivalente. Il y a donc une flexibilité un peu plus importante sur l'élément de paysage à protéger. On a essayé d'équilibrer cela en fonction des secteurs pour à la fois préserver la nature en ville qui reste importante sans être trop inflexible et permettre quand même des projets.

Sur le patrimoine bâti à protéger, on a les cités Unesco et ce qu'on appelle les cités autrichiennes, qui sont effectivement ces chalets autrichiens situés derrière le Leclerc et également rue Ampère et rue Coulon. On peut se demander pourquoi ces deux-là, puisqu'il y a d'autres chalets dans la ville. En fait, on a identifié les deux endroits où il y avait plusieurs chalets regroupés et où on était finalement sur un petit modèle de cité de chalets autrichiens, pour protéger au moins ces deux-là. Juste pour

l'anecdote, cela nous avait été signalé par des habitants qui nous disaient voir arriver des projets d'isolation par l'extérieur avec un changement des façades et, en lien avec l'ABF, on a décidé d'y mettre une protection.

Enfin, dans les secteurs à protéger, nous avons les linéaires commerciaux.

Je ne suis pas forcément très sympathique avec vous parce que le linéaire est la protection la plus difficile à comprendre et je vous mets cela en fin de présentation. J'en suis désolée.

Le SCoT a identifié ce qu'on appelle des secteurs de diversité commerciale. Ce sont les plages que vous voyez en jaune sur votre carte. Le SCoT avait identifié un secteur de diversité commerciale, sans surprise, au centre-ville, un secteur sur ce qu'on appelle le quartier Vauban au niveau du Leclerc et un secteur au niveau de la zone du Bas Terroir.

Suite à cela, on nous a demandé de faire l'inventaire d'autres secteurs que l'on souhaiterait identifier. Vous les voyez ici, ce sont les linéaires jaunes qui apparaissent dans les différents quartiers. Je vous liste très rapidement ces secteurs :

- au niveau du faubourg de Béthune, rue Guynemer ;
- un peu plus haut également dans la rue du faubourg de Béthune au coin de l'avenue de Metz et de la rue Denis Cordonnier ;
- au faubourg d'Esquerchin, rue d'Esquerchin.

Je précise que cette liste a été largement concertée avec l'ensemble des services de la ville, on a beaucoup travaillé sur l'existant et on a beaucoup échangé également avec les adjoints de quartier pour essayer d'identifier quelque chose de tout à fait réaliste et surtout sans oublier des secteurs, en ayant la logique d'essayer d'identifier des secteurs et des services à environ un quart d'heure de chaque habitant.

Sur les autres secteurs de diversité commerciale à protéger, on a identifié également :

- le secteur du faubourg de Cambrai au niveau des friches automobiles, certains commerces existent déjà à cet endroit-là ;
- rue du faubourg de Paris au niveau de la boulangerie, du café-restaurant qui existe à cet endroit-là ;
- sur Dorignies, rue Jean Jaurès et rue de l'église.
- la liaison avec le pont de la Deûle. On a l'impression d'avoir un petit bout de linéaire qui se balade, mais c'est pour faire la liaison avec le pont de la Deûle.
- Sur Frais-Marais, la double centralité route de Tournai, mais également rue de Fontainebleau, rue de Saint-Amand, à proximité de la place de Meaux.

Sur ce secteur de diversité commerciale, je précise qu'un commerce qui souhaite ouvrir sera obligé d'ouvrir dans ce secteur. Petite nuance – parce que, bien sûr,

les définitions réglementaires ne sont jamais simples –, les bars, les cafés et les restaurants sont hors catégorie, ils ne sont pas concernés par cette règle, ils ouvrent où ils veulent. Par contre, une boulangerie est bien concernée par cette règle. Cela signifie qu'une boulangerie qui souhaite ouvrir demain doit ouvrir dans l'un de ces secteurs.

Là aussi, je précise mon propos. J'entends déjà peut-être certains se demander comment on fait avec les boulangeries existantes. Bien évidemment, une boulangerie existante ou un autre commerce existant qui n'est pas dans ce secteur reste ouvert. En fait, il ne pourra plus exercer s'il y a un changement de destination.

Je m'explique sur un cas pratique. Une boulangerie est située dans un secteur qui n'est pas identifié en centralité commerciale, elle peut continuer d'exercer. Demain, cette boulangerie ferme, il y a un repreneur pour ouvrir une boulangerie ou une épicerie. En destination au sens urbanistique du terme, on est toujours sur une destination de commerce, cela n'a pas changé. C'est donc maintenu, on a toujours le droit d'exercer. Par contre, autre cas, la boulangerie ferme, il y a un projet d'habitat derrière, il y a un changement de destination, on passe en habitat ; dans ce cas, on ne pourra pas revenir sur du commerce, parce qu'on a changé de destination et parce qu'on n'est pas sur un secteur de diversité commerciale identifié.

C'est essentiel à comprendre pour bien identifier ici cette notion de protection des secteurs commerciaux. Je peux vous dire qu'on a vraiment mouliné beaucoup d'informations pour être sûrs de n'oublier aucun secteur de diversité commerciale.

Encore une fois, je le redis, cette identification est une obligation qui nous est faite par le SCoT. Si, demain, on décide de ne pas faire d'identification de secteur commercial ou si, au contraire, on dit qu'on met toute la ville en secteur commercial, notre PLU est retoqué. C'est la raison pour laquelle on a été obligé d'arbitrer sur ces points et de faire un travail d'inventaire des différents secteurs de diversité commerciale.

Voilà pour le principe de base sur les éléments en jaune.

On vient surajouter une protection supplémentaire en cœur de ville, avec des linéaires de protection renforcée. Vous avez un linéaire rouge et un linéaire orange :

- Sur le linéaire rouge en centre-ville, on n'a que des commerces qui peuvent ouvrir. Ce sont les épiceries, boulangeries, boucheries, vêtements de prêt-à-porter, parfumeries, etc. Ce ne sont que des commerces et de l'artisanat sur ce linéaire rouge. Je vous rappelle que les restaurants et les cafés étant hors catégorie ont également le droit d'ouvrir et que les équipements de la ville ont également le droit d'être installés sur ces endroits-là. Cela veut dire que, sur le linéaire rouge en cœur de ville, on peut trouver demain des équipements de la ville, des cafés, des bars, des restaurants et des commerces ; par contre, pas d'activité de service (les assurances, les banques, etc.).
- Sur le linéaire orange, on pourra retrouver toutes les activités de service, tous

les commerces, les équipements, les bars, les restaurants ; par contre, pas d'habitat.

M. le Maire.- Pas d'habitat en rez-de-chaussée.

Mme STIERNON.- Oui, bien sûr, en rez-de-chaussée. On parle effectivement des rez-de-chaussée.

Encore une fois, l'existant reste. Tant qu'il n'y a pas de changement de destination, l'habitat existant demeure.

Sur le linéaire rouge, le plus strict, on a identifié la rue de la Mairie, la place d'Armes, la rue de Bellain, la rue des Ferronniers et Saint-Christophe – la zone piétonne –, la rue Gambetta, le square du Dauphin, la rue de la Cuve d'Or et la place du Marché aux Poissons.

En linéaire orange, celui qui permet également les activités de service, on a identifié la rue de Paris, la place Suzanne Lanoy, la Petite place, la place Saint Amé, la place du Général de Gaulle (sous les arcades, où il y a actuellement des commerces), la rue de la Madeleine, la rue Saint Jacques, la place Carnot et l'avenue Georges Clémenceau pour remonter vers la gare.

Mme RYBAK.- Excusez-moi de vous interrompre une seconde. Vous avez parlé de la rue Gambetta. Entre la rue des Ferronniers et la rue Saint Christophe, c'est la rue Bellegambe, qui forme le carré.

Mme STIERNON.- Tout à fait. Excusez-moi. C'est la rue Bellegambe.

M. THIERRY.- La place Saint Amé n'est pas en orange. Elle semble être en jaune.

Mme STIERNON.- En fait, on ne voit pas très bien, mais elle est bien en orange. Je viens de vérifier, elle est bien en orange. Ce sont un peu les problématiques d'infographie, c'était difficile d'imprimer pour chacun des plans de voirie où on peut tout déplier et voir les détails. C'est vrai qu'on voit moyennement sur le A3, mais c'est déjà un outil. Je vous confirme que la place Saint-Amé est bien en orange.

Nous avons passé en revue les différents éléments : les OAP, les différentes zones du zonage, les éléments de protection. Nous avons balayé l'ensemble des éléments du PLU. Je vous laisse, le cas échéant, poser vos questions.

M. le Maire.- Merci beaucoup, Stéphanie. Comme tu l'as dit tout à l'heure, c'est vraiment le résultat d'énormément de travail, de plusieurs années de travail et, dans ce mandat, nous avons consacré quatre commissions à ce PLU pour aboutir à ce document.

En termes de calendrier, ce soir, on est sur l'arrêt de projet, c'est-à-dire que c'est le moment où le conseil municipal lève le stylo, arrête un texte qui est ensuite soumis à tous nos partenaires et à la population. Il y aura une phase où les personnes publiques associées pourront nous faire des remarques sur ce texte, une phase d'enquête publique à l'automne où toute la population, comme nous-mêmes en tant que citoyens, pourra commenter ce PLU. Le moment où il sera rendu exécutoire sera dans à peu près six bons

mois, une fois qu'on aura intégré toutes ces remarques et qu'on votera cette fois-ci de nouveau un texte définitif prenant en compte celles que nous souhaitons retenir. Début 2023, normalement, nous aurons un nouveau PLU exécutoire.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce PLU ?

Chantal RYBAK, je vous en prie.

Mme RYBAK.- Je ferai deux petites remarques qui viennent du fait que j'assiste quand c'est possible à la commission des sites, peut-être pas très régulièrement, mais de temps en temps.

Je voulais revenir sur un détail qui fait partie du PLU. Vous avez dit qu'il fallait désormais encourager les panneaux solaires, parce que c'est une solution pour de l'énergie verte. Or, très récemment, un pavillon qui se trouve à Frais-Marais, loin de toute visibilité de monuments importants, s'est vu retoqué par l'architecte des Bâtiments de France parce que ces personnes voulaient installer des panneaux solaires sur le toit de leur maison. C'est vrai que c'est visible de la rue, mais malgré tout, je pense qu'aujourd'hui, c'est un peu absurde. Je pense donc qu'il faudra travailler auprès des architectes des Bâtiments de France et de la DRAC pour les sensibiliser à notre nouvelle énergie nécessaire. C'est le premier point.

Second point, je voulais reprendre aussi un autre projet qui est passé en commission des sites. Rue de Cambrai, l'ancien garage Renault va devenir un lieu d'habitation, un ensemble de bâtiments va être construit avec du logement social, du logement accueillant aussi des personnes âgées et des logements individuels indépendants. Or, à cet endroit, vous dites qu'on va mettre peut-être du R+5 et il n'est prévu que des parkings aériens. Je veux bien qu'au sol, on arrive à mettre 30 % ou 40 % d'espaces verts, mais où va-t-on mettre les véhicules à cet endroit-là ? On est sur deux rues qui sont déjà très lourdement chargées en stationnement.

Mme STIERNON.- Effectivement, sur les panneaux solaires, vous avez raison, on est en échange régulier avec l'architecte des Bâtiments de France. On arrive à avoir des échanges. Aujourd'hui, en général, l'architecte des Bâtiments de France accepte des panneaux solaires qui, soit ne sont pas visibles de la rue, soit sont sur un versant visible de la rue mais plutôt dans le bas du versant pour éviter que cela ait trop d'impact. Cela dit, c'est un sujet qui est en évolution, on sent que c'est un partenariat où on arrive à faire avancer les choses.

C'est le même sujet sur les sujets de nature en ville, par exemple. Effectivement, chez les architectes des Bâtiments de France, la position est que les places dans le Nord de la France, dans les Flandres, sont typiquement minérales. C'est un message qui est relayé par les architectes des Bâtiments de France. Néanmoins, on commence à réussir à travailler aussi sur de la plantation, sur de la présence de nature, etc., y compris parfois en ressortant des cartes postales d'années anciennes où on voit finalement que, à certaines époques, il y a quand même eu des plantations.

Ce sont des sujets qui ne sont pas encore complètement réglés, mais on avance quand même en bonne intelligence et on n'a pas aujourd'hui une interdiction absolue des panneaux photovoltaïques, on sent vraiment qu'on arrive à avancer sur ces sujets.

Deuxième sujet, sur l'emprise anciennement friche Renault, je dirai plusieurs choses. Le porteur de projet a déjà déposé son permis de construire. Bien évidemment, un permis de construire déposé aujourd'hui est un permis de construire qui est déposé au regard du PLU actuel, pas au regard des règles qu'on va édicter demain. C'est tout le problème de la temporalité. Il est vrai que c'est quelque chose qui n'est pas facile à gérer, on en parle parfois ici. Les temporalités en matière foncière et en matière d'urbanisme sont souvent longues et, parfois, les délais des uns et des autres ne correspondent pas. Là, en l'occurrence, on voit bien que le nouveau PLU sortira à un moment où ces projets auront déjà été lancés, permis déjà déposés, donc forcément sur la base réglementaire du PLU actuel. Cela explique déjà que les règles que j'annonce ici ne pourront pas être appliquées là.

Néanmoins, on est encore en phase de discussion avec le porteur de projet. Une réunion publique a d'ailleurs eu lieu sur le sujet avec les habitants du quartier et avec le conseil de quartier justement pour avoir des remontées d'informations et pouvoir regarder ce qui peut être pris en compte. En tout cas, effectivement, on en avait échangé en commission de site, certaines de vos remarques sont tout à fait intéressantes.

M. le Maire.- Merci, Stéphanie.

Monsieur QUATREBOEUF, je vous en prie.

M. QUATREBOEUF.- Juste un mot et pas du tout pour sembler cuistre, mais il existe ce qu'on appelle le sursis à statuer, qui permet de suspendre le délai d'instruction d'un permis ou d'une demande d'autorisation d'occupation du sol. Dans le projet dont parlait ma collègue, dans la mesure où la révision du PLU est déjà assez avancée, on pourrait imaginer qu'un sursis à statuer soit opposé. Je rappelle que le premier sursis peut quand même aller jusqu'à deux ans. Vous pourriez y réfléchir.

Mme STIERNON.- C'est une option que l'on a d'ailleurs envisagée sur les trois friches, puisqu'on avait bien conscience que les temporalités ne correspondaient pas et que l'on aurait peut-être eu intérêt à attendre un peu et à voir comment se positionner sur le nouveau PLU. Il n'est pas à douter non plus qu'on nous aurait sûrement dit que, du coup, on empêchait ces friches de sortir et que c'était aussi un problème. Certes. En tout état de cause, le sursis à statuer n'était pas mobilisable dans ce cas-là. En effet, on était là sur une temporalité où le PADD était déjà redébatu et, on a regardé avec les services, on n'avait pas la possibilité de mobiliser le sursis à statuer dans ce cas-là. Effectivement, c'était une option que l'on avait envisagée à un moment donné.

M. le Maire.- Xavier THIERRY.

M. THIERRY.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame STIERNON, pour ce travail, parce que, finalement, c'est sur

vous que c'est tombé après 13 années de gestation. Comme vous l'avez expliqué, le PLU, c'est une longue histoire. Cette synthèse a le mérite d'avoir évité à certains de plonger dans des piles de papiers, que mon cher collègue a imprimées, mais cela permettra de tourner les pages et peut-être de compter les moutons avant de s'endormir le soir.

Je dois dire que j'ai pris beaucoup plaisir à consulter le document. Cela m'a fait remonter un peu en arrière dans le temps, depuis 2009. Je n'étais pas au conseil municipal, loin de là. Par contre, un certain nombre de concitoyens, de conseillers de quartier ont participé à un certain nombre de groupes de travail. J'ai retrouvé un certain nombre de témoignages et c'est là que, au départ, le dossier m'a un petit peu déplu tout au moins dans sa forme. L'assemblage un peu « pataquès » de tous les documents, des petites coupures de presse qui faisaient un peu devoirs d'écolier était assez amusant, mais, à un moment donné, je me suis demandé ce qu'on avait fait du registre des remarques, questions, commentaires ouvert au 1^{er} mars 2015. Quand on voit la feuille blanche, cela fait peur. Est-ce que le registre a évolué depuis ? Est-ce que, globalement, des remarques ont été apportées ?

C'est un premier point pour essayer de faire avancer le débat. En effet, les citoyens ont participé à de multiples groupes de travail et, là, on va leur demander de se remobiliser. Je suis favorable à cette remobilisation, c'est très important. Je souhaiterais qu'une publicité soit vraiment faite dans ce sens pour que la population puisse se mobiliser, j'abonde tout à fait pour que chacun puisse prendre conscience de l'importance de l'aboutissement de ce travail quand on a mené un travail et une réflexion sur une dizaine d'années, même si la loi évolue et si, vous comme moi, ne sommes qu'un maillon dans cette chaîne d'évolution de l'urbanisme.

J'ai bien aimé les séquences scénaristiques. La linguistique a également évolué. C'est vrai que des « cours oasis », des « tropéziennes », c'est peu courant dans le secteur. Le « laboratoire d'innovation urbaine » sur la friche Peugeot... ce n'est pas forcément très réjouissant comme innovation. En revanche, j'espère que, sur les autres friches, il y aura effectivement d'autres projets plus en phase avec le bien-vivre ensemble agréable et avec une biodiversité étudiée en cause.

Pour en venir au fait, en replongeant dans tous les travaux et les remarques des habitants, la première question des habitants portait sur l'habitat, pas forcément le commerce. Monsieur le Maire trouvait que le commerce n'était qu'un symptôme – c'étaient ses mots dans l'un des groupes de travail. Du coup, on bascule bien sur l'habitat. L'habitat est au cœur des préoccupations. On l'a vu encore au dernier conseil municipal et sur les dernières séquences avec l'inauguration de la rue de Bellain, les rénovations urbaines, etc. Il y a effectivement un enjeu à habiter au-dessus des commerces, à mettre de l'habitat dedans. On le verra dans les prochaines délibérations de notre conseil, il y a encore matière dessus.

Voilà donc ce qui nous fait dire aujourd'hui que c'est bien beau, mais que la

préoccupation première des habitants est justement l'habitat. Or, cela ne ressort pas forcément de la présentation qui a été faite ce soir, il y a un peu un décalage.

Pour toutes ces raisons, vous l'avez dit, on est à la phase où la municipalité relève le stylo. On s'aligne là-dessus, on relève effectivement la main et, pour l'instant, on souhaiterait que ce soit revu un peu plus en détail.

J'explique la position de notre groupe par rapport à cela. On va s'abstenir pour simplement marquer le fait que l'on souhaite que la population prenne à bras-le-corps ce projet, puisse venir voir l'enquêteur et faire des remarques constructives, le but étant de faire avancer « le Schmilblick ».

Il me semble qu'il y aurait un intérêt à avoir vraiment une maison du projet dans Douai. Cela ferait avancer les choses, cela permettrait d'avoir une visibilité.

J'ai bien aimé, lors de l'inauguration de la rue de Bellain, il y avait justement le petit *happy few* dans un commerce à local vide, avec des panneaux, etc. Je pense que, si ce local restait ouvert, était accessible, l'habitant pourrait venir regarder ces panneaux, comprendre davantage ce qui se passe, quels sont les enjeux du quartier, etc.

Voilà notre position. Aujourd'hui, on souhaite qu'il y ait ce raccord avec les attentes des habitants sur l'habitat. L'habitat est malheureusement complètement décalé par rapport aux besoins. Le résumé du PLU qui a été fait est une chose, mais, dans tous les documents dont j'ai pu faire lecture dans la première partie de votre bible urbanistique, on voit effectivement cette évolution des foyers et des ménages qui habitent la ville et l'habitat qui n'est pas en phase en face. Je pense qu'il y a là globalement un gros souci de déphasage et qu'il va falloir effectivement revoir la question à ce sujet-là.

M. le Maire.- Avant de laisser Stéphanie répondre sur l'habitat, je dirai que je ne suis pas du tout d'accord avec votre analyse. Je pense qu'au contraire, l'habitat est au cœur de ce PLU, mais je vais laisser Stéphanie le préciser.

Tout à l'heure, vous avez dit qu'on avait commencé à remettre l'ouvrage sur le métier en 2009. Non, en fait, en 2009, on a voté le précédent PLU et on n'a pas redémarré tout de suite le suivant. Certes, sur ce PLU-ci, on a pris quelques années, mais on a dû démarrer en 2015 ou 2016.

Autre précision : dans le mandat précédent, on a fait tout un ensemble d'ateliers, de rencontres avec les habitants. On ne va pas rouvrir des réunions publiques ou des séquences de travail. À ce stade, on aura plutôt une enquête publique formalisée.

C'étaient quelques précisions sur la méthode et le calendrier.

Stéphanie.

Mme STIERNON.- Sur le début du propos, je voulais aussi faire la distinction entre la phase de consultation qui a eu lieu, qui relève de réunions publiques et où il y avait effectivement eu pas mal de remarques, et la phase d'enquête publique. On a bien deux

phases différentes avec deux objectifs différents. Sur la période de consultation, on est bien là pour récolter des remarques pour travailler en amont sur le PLU. Sur la phase d'enquête publique, on récolte également les remarques, mais, cette fois, pour d'une certaine manière prendre en compte les corrections, des choses qui auraient été oubliées. C'est vraiment une phase complètement différente. En fait, la phase d'enquête publique est très normée, elle va se gérer par les permanences avec un commissaire-enquêteur, etc. On est à la fois sur un format et sur des objectifs différents, mais qui sont absolument nécessaires tous les deux.

Bien évidemment, on a tout intérêt à avoir un maximum de participation en enquête publique, c'est une certitude. Charge à nous également de communiquer sur cette phase d'enquête publique.

Après, c'est un peu plus compliqué pour nous, on en avait échangé avec les services. Ce que vous évoquez au niveau de la maison du projet est très intéressant, il n'y a aucun souci avec cela, mais, réglementairement, on est un peu plus embêté. En effet, quand on lève le stylo, au moment de l'arrêt de projet, on ne peut plus être dans une phase de consultation. Or, avec cette maison du projet, on serait encore sur quelque chose qui ressemblerait à de la consultation, alors que, dans l'état d'avancement du projet réglementairement, on nous demande d'être à ce moment-là non plus sur de la consultation, mais sur une phase d'abord de consultation des personnes publiques associées et seulement ensuite d'enquête publique, avec un système bien normé, avec commissaire-enquêteur, etc.

Cela ne nous empêche pas, une fois les choses avancées et une fois toutes ces phases réglementaires passées, de revenir également sur la phase de participation qui sera de toute façon nécessaire. Je dirai même que, une fois le PLU adopté dans sa phase finale en janvier 2023, il faudra le faire vivre et, pour cela, il faut associer les différents acteurs, les acteurs économiques de la ville, les habitants, les porteurs de projet, tout un chacun qui peut être concerné par ce PLU. C'est une certitude.

Sur l'habitat, je rejoins un peu ce qui a été dit. Cela n'apparaissait peut-être pas dans ma présentation mais je vous avoue qu'il n'était pas évident d'être exhaustive sur tous les éléments, toutes les facettes du PLU, puisque c'est quelque chose de très conséquent. La question de l'habitat est quand même clairement abordée. Quand on parle par exemple des emprises au sol, on a vraiment été sur une analyse selon les secteurs pour essayer d'identifier les possibilités d'atteindre des objectifs en matière d'habitat. Là aussi, toute la difficulté quand vous écrivez des règles de ce type est d'essayer d'être assez ouvert pour l'avenir sans non plus tout permettre. Or, en matière d'habitat, non seulement on a bien sûr besoin de logements avec la fameuse séquence de lutter d'abord contre la vacance, de travailler ensuite sur la réhabilitation, sachant que, lorsque c'est de la construction, c'est de la construction sur friche – c'est déjà la logique poursuivie en matière d'habitat – et on a besoin également de types d'habitat différents. Aujourd'hui, il y a de nouveaux modes d'habiter – habitat partagé, habitat participatif, inclusif, intergénérationnel – et également de l'habitat classique tel qu'on le

connaît aujourd'hui, qui fait également partie des besoins.

Ces éléments sont croisés avec les données du SCoT, avec les données du PLH, mais nécessitent néanmoins d'être affinées. On a rendu les choses possibles dans le PLU et on poursuit le travail, mais sur d'autres thématiques que le PLU. On sent par exemple, qu'à un moment donné, une étude d'attractivité résidentielle sera nécessaire pour affiner ces besoins.

L'habitat est donc un sujet à part entière qui est traité en partie par le PLU pour que les choses soient rendues possibles, mais qui est traité aussi par d'autres biais, par d'autres outils pour avancer sur le sujet.

M. THIERRY.- D'accord. Merci.

Effectivement, il ne faut peut-être pas remonter à 2009, mais, même si c'est 2015, je me souviens très bien des grands panneaux dans Douai « Douai 2030 » etc., comme on peut le revoir dans les différents documents. C'est une chose, mais c'est là où, dans la méthodologie, je pense qu'il y a eu un loupé au niveau municipal. Il n'y a pas eu cette maison du projet à ce moment-là et cela a fait un peu « plouf » derrière. On a retiré les panneaux, il y a eu les groupes de concertation. Si ce sont des concertations comme pour la rue de la Mairie, la rue piétonne, etc., on ne reviendra pas dessus, on ne va pas remuer le couteau dans la plaie, mais, à un moment donné, il y a un début de concertation, les gens se rendent compte que leur avis n'a pas servi à grand-chose et, du coup, il y a une démobilisation. C'est pourquoi je disais que, par rapport au commissaire-enquêteur, je souhaite que les Douaisiens puissent s'en emparer. Il est à mon sens hyper important de pouvoir faire remonter ces choses-là.

Par rapport à l'habitat, vous parliez d'un pourcentage de végétation en fonction des parcelles, etc. Il faut commencer à prendre le microscope et je n'ai pas eu ce temps devant moi. Un dossier de 1 003 pages en PDF nous a été envoyé cinq jours avant le conseil et, ce soir, vous vous êtes arrêté autour de la 600^e ; il reste encore 400 pages sur Natura 2000, etc. qu'on n'a même pas encore abordé. Est-ce que la deuxième partie n'était pas nécessaire ou est-ce qu'elle va être abordée dans un deuxième temps ?

Sur cette méthodologie par rapport à la mobilisation des habitants, je pense qu'il n'y a pas eu cette stratégie de développement. C'est très bien indiqué dans les documents préparatoires. À Arras ou Valenciennes, ils ont développé une stratégie, que ce soit touristique ou économique. À Douai, on est resté un peu au milieu du Triangle des Bermudes et, du coup, il n'y a pas eu une volonté affichée d'aller plus avant de ce côté-là. Je ne porte pas le propos sur vous, Madame, je vous rassure, puisque, depuis 2009, l'eau a coulé sous les ponts et d'autres choses ont eu lieu, mais je pointe ce manque de vision et d'ambition pour emmener les Douaisiens vers quelque chose.

Comme vous l'expliquez au départ, le PLU du Douaisis se fait ville par ville. Certes, le SCoT unifie un petit peu les choses, mais comme c'est vraiment ville par ville, les coutures commencent à être compliquées entre les villages, cela ne simplifie en tout cas certainement pas les choses au niveau des coutures.

M. le Maire.- Je vais répondre, avec l'accord de Stéphanie, sur le mandat précédent et la manière dont nous avons construit la concertation.

Je ne suis pas d'accord avec vous. Je ne vois pas bien en quoi une maison du projet aurait permis une meilleure concertation sur le PLU. D'ailleurs, on en a parlé dans ce mandat-ci, la maison du projet n'était pas du tout liée au PLU, en tout cas pas dans le mandat précédent.

Nous avons fait une concertation dans tous les quartiers, il y a eu des réunions publiques, il y a eu des moments de rencontre avec les habitants où il y a eu du monde, cela a fonctionné. Après, ce qui est difficile, c'est qu'un PLU est quand même un exercice d'ouverture de la focale. Le sujet n'est pas « ma maison, ici et maintenant », il s'agit de définir comment on construit des règles qui concernent toute la ville ou en tout cas tout un quartier, qui peuvent s'adapter à tout un ensemble de situations et qui vont durer dans le temps. Cet exercice n'est pas facile. On s'en est rendu compte quand on a essayé d'emmener les habitants qui nous faisaient des remarques sur « ici et maintenant », sur les arbres dans telle rue, sur telle clôture de telle maison. Dans un PLU, on n'est pas sur des cas particuliers. Cela a été des moments utiles, des moments stimulants, mais des moments où l'exercice n'était finalement pas simple pour beaucoup de nos concitoyens.

Ensuite, vous ne voyez pas de stratégie dans ce PLU. Au contraire – et j'ai le sentiment que c'est ce que Stéphanie a défendu tout au long de son texte –, c'est un PLU de projets. On n'est pas dans quelque chose de simplement technique pour habiller de règles notre territoire. Ce PLU est totalement congruent avec les délibérations cadres que nous avons votées, avec le projet que nous exprimons conseil après conseil. C'est un outil au service de ce projet, que ce soit sur le centre-ville, que ce soit sur l'écologie, sur la couverture végétale de la ville, sur la circulation, les mobilités, les manières d'habiter la ville. On sent, à mon sens, partout dans les pages de ce document, un vrai projet de ville et une vraie vision pour le territoire, contrairement à ce que vous affirmez.

Je ne sais pas, Stéphanie, si tu veux ajouter quelque chose.

Mme STIERNON.- Vous dites, Monsieur THIERRY, que les gens n'ont pas l'impression que l'on a pris en compte leurs remarques. C'est peut-être l'aspect temporalité qui donne cet effet. Je vous l'accorde, ce n'est pas simple d'avoir des réunions publiques et d'avoir finalement un projet qui sort très longtemps après. Les personnes sont peut-être passées à autre chose. Pour autant, je ne pense pas que l'on puisse dire qu'on n'a pas pris en compte les remarques des gens. J'ai vu les agents du service reprendre ces éléments, les prendre en compte dans les différentes règles du règlement. Vraiment beaucoup de remarques ont été prises en compte.

Je voulais d'ailleurs souligner également autre chose que l'on vit actuellement. Sur une autre phase de consultation, on met en place maintenant beaucoup d'étapes de consultation quand des projets d'habitat arrivent. Je parlais tout à l'heure de la réunion publique par rapport à la friche Renault, on a une phase de concertation sur la

requalification de la friche Leroy Merlin, cela a été le cas sur une emprise au niveau du quai des Houillères, même sur deux emprises. Pas mal de réunions publiques et d'ateliers se mettent en route et, aujourd'hui, on demande vraiment aux promoteurs de mettre cela en place ; ce n'était pas forcément dans les façons de faire, mais cela se met en place. En fait, les habitants ont une réelle expertise d'usage – on le sait tous –, mais ont également un bon sens urbanistique. C'est vraiment très intéressant à observer et on le retrouve également dans les comptes rendus de réunion. Même si, parfois, tout un chacun parle d'abord de son cas particulier, il arrive très rapidement à passer sur une analyse un peu plus globale avec plus de recul et cela reste très intéressant.

Je peux comprendre que certains aient l'impression qu'on n'a pas pris en compte leurs remarques, parce que cela fait un peu longtemps et ils ne voient pas le bout, mais je peux vous assurer que cela a été pris en compte par les agents du service, que cela a été lu, relu et que chacun a essayé de faire l'effort de retranscrire les éléments saillants dans les différents principes d'OAP, les éléments de zonage et le règlement.

M. THIERRY.- Je ne dis pas qu'il n'y a pas un souffle de projet qui a soufflé ce soir, puisque cela saillait effectivement dans votre présentation, mais justement, cela arrive, non pas comme un cheveu sur la soupe, parce que, comme vous l'avez dit, c'est l'aboutissement d'un long travail, mais c'est vrai que, par rapport à toute la dose de documents fournis, c'est la substantifique moelle. Après le travail avec les habitants dans les quartiers, les réunions de concertation qui se sont tenues il y a déjà cinq ans, etc., on arrive cinq ans plus tard avec un projet à la linguistique particulière. C'est là que je dis qu'il faut être vigilant pour raccrocher l'habitant à ce niveau pour être en phase avec lui, faire le lien sur le projet et la dynamique du projet et, à un moment donné, tendre des ponts vers les villages d'à côté pour que ce soit complètement scindé.

J'ai bien conscience qu'avec le SCoT, c'est fait, mais, vu du regard de l'habitant qui regarde justement jusqu'au bout de sa rue, si pas au bout de son caniveau, il faut pouvoir transcender cet aspect-là. Là, il faut s'appuyer sur tous les conseillers municipaux et que l'on puisse prendre le bâton de pèlerin pour aller faire vivre ce projet. On pourra réviser le PLU, mais on n'a pas envie de le réviser tous les deux ans. Autant qu'on puisse effectivement emmener les gens dans cette dynamique-là et les inviter à comprendre...

M. le Maire.- Je vais vous inviter à synthétiser, Xavier, parce que c'est votre troisième intervention, il faudrait qu'on puisse la conclure.

M. THIERRY.- D'accord, mais, après 1 003 pages, je pouvais prendre quelques minutes.

M. le Maire.- Oui, mais peut-être que d'autres conseillers veulent aussi prendre la parole.

M. THIERRY.- Bien volontiers. Si certains ont pu lire des pages que je n'ai pas lues, c'est bien volontiers qu'ils se joignent à mon observation. À vous la parole.

M. le Maire.- En défense des auteurs, que nous remercierons dans un instant, je dirai qu'un document comme cela peut être très technique et très jargonnant. J'ai plutôt l'impression qu'il est lisible. Il y a un formalisme obligatoire, il y a des choses qu'on doit écrire d'une certaine manière et des passages qui sont nécessairement un peu difficiles à lire et répétitifs, mais c'est la nature de l'exercice. Honnêtement, les passages qui expriment une volonté et qui expriment une stratégie, je les trouve très bien écrits et lisibles. C'est une lecture personnelle.

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Très brièvement, Xavier, et je vois que Madame CRAEYE a levé la main.

M. THIERRY.- Je vous rejoins totalement. Moi, aussi, je l'ai dit tout à l'heure et je le resouligne, j'ai pris plaisir à lire ces pages, parce qu'il y a effectivement des remontées d'informations très intéressantes et le document, même s'il peut paraître très technique, était relativement agréable à lire quand même. N'allez pas voir une critique à deux balles de la politique urbanistique.

M. le Maire.- Parfait. Merci beaucoup, Xavier, pour ces interventions.

Madame CRAEYE, je vous en prie.

Mme CRAEYE.- Merci, Monsieur le Maire.

Sur la forme, je pense que, par rapport aux 1 000 pages, on aurait peut-être pu éviter quelques captures d'écran de certains postes qui ne nourrissent pas nécessairement ce document, mais je vais laisser cela de côté.

J'ai entendu tout à l'heure les remarques qui ont été faites par rapport au logement et, en effet, en lisant ce PLU, il y a quand même des éléments assez inquiétants.

Quand on lit, par exemple, qu'il y a une vacance importante en termes de logement, qu'elle est supérieure à 16 %, et quand on compare à d'autres villes, c'est beaucoup plus que certaines villes voisines comparables. À côté de cela, on lit que, sur le marché du logement social, il y a une tension. On voit donc qu'il y a là un vrai problème.

Quand j'ai entendu tout à l'heure Madame STIERNON répondre à mon collègue Xavier THIERRY sur le sujet du logement, j'ai entendu beaucoup de périphrases, mais rien qui, concrètement, va nous montrer que vous comptez lutter contre ces cages à lapin qui se multiplient. Je rappelle que cela fait huit ans que vous êtes aux manettes de cette ville, cela continue de se multiplier. Quand j'entends que certaines stratégies, notamment par rapport aux emplacements de parking obligatoires, ne fonctionnent pas, je vous avoue que je suis très inquiète.

C'était la seule remarque que je voulais faire, mais, en termes de logement, je trouve clairement que ce document est très faible, trop faible. C'est en effet un exercice très fastidieux de rédiger un PLU, ce n'est pas évident et les équipes qui l'ont fait ont fait du très bon travail sur le fond également, mais il y a des lacunes et, en termes de

logement, il y a une réelle lacune parce que le sujet du logement à Douai est central.

M. le Maire.- Le PLU est un document très important, très central, mais il n'est que le PLU. Il y a d'autres choses qui relèvent d'autres politiques, d'autres documents, d'autres acteurs. Sur la politique du logement, cela va être le PLH, cela va être les actions que va mener Douaisis Agglo, cela va être la politique propre interne des bailleurs sociaux. Finalement, le PLU doit organiser l'apparence du logement, la manière dont il occupe une parcelle, mais pas une politique de peuplement, ni une politique de construction. Ce n'est pas le PLU qui va dire de quelles typologies on a besoin, si on a besoin de plus de maisons ou de plus d'appartements, si, dans un projet de promotion, il faut plus PLAI, de PLUS ou d'intermédiaires. Tout cela ne relève pas du PLU, cela relève d'autres documents.

Stéphanie a d'ailleurs dit à juste titre qu'une étude différente du PLU sur nos besoins spécifiques, quartier par quartier en matière de logements et d'habitat, serait pertinente, parce que c'est quelque chose que le PLU ne nous dira de toute façon jamais. Ce n'est pas son rôle.

Madame CRAEYE, je vous en prie.

Mme CRAEYE.- Je voudrais juste préciser les choses. Dans ces 1 000 pages – je les ai aussi lues et, en effet, c'était parfois assez indigeste –, on parle bien du PLH, on parle bien de l'état de l'habitat sur Douai. Ce que je vous ai mentionné à l'instant, je ne l'ai pas sucé de mon pouce, je l'ai sorti de ce document. Je me permets de le mentionner parce qu'il apparaît dans ce document que vous nous demandez de voter ce soir.

M. le Maire.- Forcément, le PLU se réfère à des documents cadres, c'est ce que Stéphanie a expliqué à l'occasion de plusieurs commissions et ce soir encore.

La vacance que vous avez évoquée tout à l'heure est un sujet. C'est pourquoi on a mis en place avec Douaisis Agglo une OPAH-RU pour encourager les propriétaires à lutter contre la vacance et c'est pourquoi il est très important – et j'espère qu'on le portera ensemble à Douaisis Agglo – que nous puissions lancer le deuxième étage de cette OPAH-RU que j'attends encore, qui va normalement démarrer, qui permet d'aller chercher les propriétaires et pas simplement de les attendre en mode guichet.

C'est pour cette raison aussi que j'ai alerté le sous-préfet sur le fait que, dans le travail autour du logement que nous allons mener et que nous devons mener à l'occasion de l'arrivée d'Envision, il ne faut pas se précipiter sur des constructions neuves, qui seraient probablement là où il y a du foncier disponible, c'est-à-dire pas prioritairement à Douai, mais il faut d'abord aller rechercher la vacance dans les cœurs de ville ; le nôtre, mais pas seulement. Il y a de la vacance à Sin, à Waziers, dans toutes les anciennes communes du cœur urbain. C'est un travail qui est identifié, que nous menons et auquel le PLU participe en partie, mais il ne résume pas ce sujet.

J'ai noté aussi que vous avez parlé de cages à lapin. Je ne vois pas où vous voyez des cages à lapin. Quelques projets sont sortis, ce sont d'ailleurs des projets mixtes –

logement social et logement classique – où on essaie de faire du qualitatif. Ce ne sont pas des projets où la ville est maître d'ouvrage, la ville a un rôle de suggestion, de facilitateur, d'accompagnateur. Globalement, j'ai quand même le sentiment que les projets que l'on peut sortir – je pense au Carmel, à Caux, à la rue de Flers – sont plutôt des projets qualitatifs.

Mme CRAEYE.- Ce n'est évidemment pas à ces projets que je pense. Je vous invite à vous balader dans quelques rues douaisiennes où vous trouverez des maisons pas très grandes où vous voyez parfois quatre, cinq, six sonnettes.

M. le Maire.- Effectivement, mais Stéphanie en a parlé. On s'est aperçu qu'en imposant simplement des places supplémentaires de parking quand on découpe une maison... Et cela, c'est pour ceux qui demandent, parce qu'il y a ceux qui ne demandent même pas, ceux qui découpent sans rien dire à personne sans même faire de déclaration d'urbanisme et, quand on pose les sonnettes, on s'aperçoit que quelque chose a été fait et qu'une maison a été saccagée. EDF ou les autres opérateurs électriques ne s'embarrassent d'ailleurs pas et ouvrent les compteurs quand on leur demande, sans forcément nous le dire.

Il y a le permis de louer que j'appelle de mes vœux, le président m'a dit que c'était en cours. On a d'ailleurs récemment reçu un courrier adressé aux communes demandant quelles communes souhaitaient entrer dans le permis de louer et pour quel périmètre. Le permis de louer est une arme utile et une arme qui joue sur le modèle économique des bailleurs. En effet, normalement, quand vous n'avez pas le permis de louer, vous ne touchez pas les APL de la CAF. Il faudrait vérifier si la CAF tient bien ses fichiers à jour et respecte ce principe. En tout cas, dès lors que le bailleur ne touche pas les APL, il va y réfléchir à deux fois, parce que ce financement qui vient de la CAF est le cœur de son modèle économique.

Mohamed.

M. KHÉRAKI.- Il y a le permis de louer, j'ajouterai aussi le permis de diviser. L'un ne va pas sans l'autre. Vous parliez justement des divisions des maisons de maître, etc., notamment en centre-ville. Le permis de diviser dans le cadre de ce secteur de l'OPAH-RU sera aussi une arme efficace pour éviter ce genre de chose.

Forcément, cela divise depuis 30 ou 40 ans. Ce n'est pas récent.

Mme CRAEYE.- À un moment, il faut dire stop.

M. le Maire.- Oui, c'est ce que nous disons.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce PLU ?

Monsieur FRANÇOIS.

M. FRANÇOIS.- Je vous remercie.

Je vais être d'accord avec une partie de ce que la présentatrice a pu dire, même si cela a été un peu long sur certains points.

J'ai une petite question au sujet du registre des concertations qui a été mis en ligne et qui est toujours à zéro. Je ne suis pas sûr qu'on ait eu la réponse.

J'aimerais aussi poser une question. Je reviens un peu sur la genèse – il y a en effet 1 000 pages dans ce document –, je vois que 160 questionnaires ont été remplis, soit 0,4 % de la population. J'aimerais savoir si, de manière initiale, vous vous êtes basés pour le plan d'urbanisme sur 0,4 % des volontés de la population. C'est ma première question. Je vais essayer d'être synthétique, cela ne va pas être très compliqué.

Ma deuxième porte sur les priorités. Je vois les priorités qui ont été données dans les bilans. Certains datent de 2016 et on parle déjà du manque d'animation le soir, de faibles quantités de terrasses dans la ville de Douai. Je vois aussi les choses prioritaires qui ont été demandées : « *Positionner Douai dans un rôle moteur dans l'ensemble du Douaisis.* » – c'est sûr, on n'y est pas tout à fait – ; « *Développer et diversifier les commerces dans le centre-ville, faciliter les déplacements et stationnements pour se rendre dans le centre-ville.* »

Sur la représentativité, quelle explication avez-vous par rapport à cela sur ce qui a été mis en œuvre ? Sur les priorités, pourquoi même les priorités qui ont été évoquées déjà en 2016 et dans d'autres comptes rendus semblent ignorées ? C'est probablement un peu trop compliqué pour quelqu'un comme moi et au-delà des 1 000 pages, mais je n'ai pas entendu une seule référence à cela par rapport à l'activité du centre, par rapport aux commerces sur les priorités déjà demandées à cette époque.

M. le Maire.- Stéphanie, je te laisse commencer.

Mme STIERNON.- Je dirai plusieurs choses.

Effectivement, par rapport à l'attractivité, je donnerai quelques éléments sans être exhaustive parce que, là aussi, la présentation mériterait d'être plus longue et c'est un peu compliqué.

Sur l'attractivité commerciale par exemple, dans ce que j'ai expliqué en fin de présentation sur les secteurs commerciaux, les secteurs d'activité commerciale et les linéaires de protection commerciale, on est clairement sur des outils qui travaillent sur l'attractivité. Quand on évoque également la préservation du patrimoine bâti, on est également sur de l'attractivité. C'est aussi tout l'enjeu de maintenir une ville qui soit agréable, tant par le patrimoine bâti que par le patrimoine paysager avec un environnement agréable. Tout cela concourt à l'attractivité. Je vous fais là une réponse très succincte et très rapide, mais, sur le commerce, pour être pratico-pratique, avec les linéaires de protection commerciale, cela me semble en tout cas un outil qui vise cet objectif.

Ensuite, j'entends également ce que vous dites sur les questionnaires et sur le fait que cela représente 0,4 % de la population. Là, ce sont effectivement les questionnaires, mais d'autres personnes ont été vues au cours des réunions publiques.

Je tiens également à préciser que, au-delà de cette phase de consultation des

habitants et des habitantes, ce PLU a également été travaillé avec, si pas tous les services de la ville, de nombreux services sur différentes thématiques (les services jardins et cadre de vie, voirie, urbanisme, les affaires immobilières, la communication, etc.) On a là une pluridisciplinarité et des techniciens d'horizons différents qui ont pu apporter leur patte et leur expertise en plus de la population. C'est également le travail en partenariat avec de nombreuses personnes publiques associées, par exemple le SCoT, la Chambre d'agriculture, les services du Département, Douaisis Agglo, la DREAL, autant de services et de techniciens qui ont des compétences différentes avec des angles de vue différents et des expériences différentes, plus effectivement la consultation de la population.

En ce sens, il me semble qu'on est sur quelque chose de largement concerté, partagé, vraiment de manière assez efficiente.

M. le Maire.- De plus, ce ne sont pas uniquement les remontées des habitants qui ont fondé la stratégie qui est à l'origine de ce PLU. Nous nous sommes d'abord nourris des stratégies territoriales que fixent le SCoT, le SRADDET, etc., et nous avons affirmé notre propre stratégie. Finalement, ce PLU reprend la politique qui est dans nos délibérations cadres, il reprend le projet Action cœur de ville de Douai, etc. Nous affirmons aussi dans cet outil des politiques et des stratégies que nous affirmons par ailleurs dans d'autres documents. C'est d'ailleurs tout l'intérêt que tous nos documents cadres soient congruents et disent la même chose. Cela nous rend beaucoup plus forts, à un moment donné, face à un porteur de projet ou pour aller chercher une subvention ou pour expliquer à un partenaire vers où se dirige la ville.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce PLU ? ... Non.

Avant de passer au vote, je voulais remercier très chaleureusement Stéphanie, notre élue, qui s'est personnellement très fortement investie. Je sais les heures que tu as passées à relire, à écouter, à conseiller, à dialoguer avec les services.

Derrière toi, je voudrais remercier très chaleureusement Bénédicte MELEY, Benoît BEAUCAMP (qui n'est pas là) et Laura PRÉVOST. C'est vous que je cite en dernier parce que, finalement, c'est vous qui avez tenu le stylo. On lève ce soir le stylo, mais c'est largement votre main qui aura tracé – pas au stylo mais davantage à l'ordinateur – toutes ces pages de PLU. C'est un travail remarquable. Merci de votre patience, merci de votre passion, merci de votre engagement. Je veux vraiment le saluer devant tout le conseil municipal ce soir, c'est un très beau travail. Merci, Laura.

Stéphanie.

Mme STIERNON.- Effectivement, la présentation a été longue, je le sais, mais les remerciements me tiennent à cœur. Je pense que chacun mérite d'être remercié.

Je remercie bien sûr Laura PRÉVOST qui, comme le disait Monsieur le Maire, a tenu le stylo et a été très patiente face à mes demandes incessantes d'explication, de précision, de compréhension, de remise en perspective. Merci également à Bénédicte

MELEY pour sa patience.

C'est aussi tout le service urbanisme avec Benoît BEAUCAMP et toute l'équipe instruction, avec Emerence MAEGHT, Régis OLEK et Peggy BEGLIOMINI et Benjamin ALARCON qui ont travaillé sur la relecture puisque l'instruction était également essentielle dans la relecture du PLU.

C'est aussi Matthieu STIVALA aux grands projets, avec sa compétence urbanistique.

Au Service des affaires immobilières, Éric SIMINSKI, Élodie CALON-PRÉVOST, Éléonore MAY-CARPENTIER, Sophie TISON, Thierry DI GIACOMO, Alexis LECHA et Laëtitia VANPOUCKE qui ont également eu un impact important puisque le patrimoine de la ville rentrait en ligne de compte et c'était très important d'identifier certaines parcelles.

C'est aussi Benoît CARDON au service commerce qui a travaillé notamment à la relecture des linéaires de protection commerciale.

À la voirie, Benjamin CHOISEL, Roger COUILLET et Louis VENDEVILLE qui ont beaucoup travaillé en relation avec Laura.

Aux jardins et cadre de vie, c'est Martial LOUÉ, Vincent SALOMÉ, Vincent BURLION, Éric DESMET et Christophe LECLERCQ.

À la communication – je vous disais que cela avait été un travail très large et très partagé –, c'est Sandra BERTOLONE qui a permis à Maureen DELETTRE et Audrey MATHON de travailler également.

Aux bâtiments, Maxence RÉMOLEUX.

À la démocratie participative, Bernadette CAPELLE qui a été partie prenante et qui a permis de vérifier que l'on était bien en corrélation avec les réalités des quartiers.

C'est Grégory LEPLAN et Jacques NOWAK au titre d'Action cœur de ville, où on a pas mal travaillé sur l'OAP.

Je cite également la collaboration du SCoT avec Adeline PEROTIN, de la DRAC avec Anne COPPIN en tant qu'ABF, du service de Douaisis Agglo avec Christine URBAN et Daisy VINCENT ; de la mission bassin minier avec Raphaël ALESSANDRI, Aurélie MOUCHON et l'ensemble des personnes publiques associées.

Merci également à tous les élus qui, de près ou de loin, se sont à un moment donné intéressés à ce projet qui est effectivement conséquent, avec la participation aux commissions urbanisme. Merci également aux adjoints de quartier avec lesquels on a eu des échanges et à vous tous au conseil municipal qui avez écouté avec intérêt cette présentation aujourd'hui et avez déjà débattu du PADD précédemment.

Merci beaucoup.

M. le Maire.- Je ne sais pas si, dans ce générique fleuve, tu as cité Grégory LEPLAN

qui a aussi joué un rôle.

Mme STIERNON.- Si.

M. le Maire.- Tu as été très complète. Sur une telle super production, il fallait bien tout ce générique. Merci.

On va passer au vote sur cet arrêt de projet. Encore une fois, je l'ai dit tout à l'heure, l'aventure n'est pas complètement finie et même nous, en tant que citoyens, pourrons – je vous y encourage – participer à l'enquête publique, au moins en allant chercher nos concitoyens et en les encourageant à participer. En tout cas, nous arrêtons à ce stade une étape importante, cet arrêt de projet est un moment que nous attendions et qui a du sens.

(Il est procédé au vote électronique)

(La délibération 12.1 est adoptée par 27 voix pour et 12 abstentions)

C'est sans surprise. Un PLU, comme un budget, est peut-être un des documents qui expriment le plus un projet politique. Que les groupes d'opposition aient choisi de s'abstenir est donc dans la nature des choses. Je vois quelque chose d'encourageant et de bienveillant dans cette abstention.

Je tiens d'ailleurs à remercier François GUIFFARD – il n'est pas là – qui a tenu à voter pour ce PLU. Il a confié ce vote à l'une d'entre nous.

Merci, chers collègues.

Nous allons donc officiellement ouvrir cette deuxième phase de consultation des personnes publiques associées et de la population sur ce PLU.

C'est une soirée à thème « urbanisme ». Stéphanie, tu n'as pas fini. Ce sera peut-être un peu plus court pour les prochaines délibérations. Je te laisse la parole sur la 12.2.

12.2. Réactualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure

Mme STIERNON.- Vous avez en page 2 de la délibération le tableau de ces tarifs mis à jour avec les années 2022 et 2023 pour les enseignes avec les différentes surfaces et les différents dispositifs publicitaires de préenseigne. On a l'obligation de réajuster ces tarifs et on vous propose de les valider ce soir.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Xavier THIERRY.

M. THIERRY.- Merci.

Comme j'ai consacré un peu de temps à la lecture du PLU, je n'ai pas eu le temps de vous envoyer la question par écrit en avance. J'aimerais avoir une notion de

ce que représente cette ligne de budget. Il n'y a aucun piège dans la question.

M. le Maire.- À vue de pied, je vous dirai que ce n'est pas anodin, quelques dizaines de milliers d'euros. C'est une sous-partie du 70. Je vais demander au service des finances de regarder. On vous remontera l'information.

M. THIERRY.- Merci.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? ... Non.

On va passer au vote.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 12.2 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Nous passons à une délibération classique sur les aides au ravalement de façades.

12.3. Aide au ravalement des façades – Conventions

Mme STIERNON.- Comme d'habitude, vous avez le corps de la délibération et surtout, en annexe à la délibération, les différentes adresses concernées :

- le 277 rue Saint Albin pour 2 035 €,
- le 108 rue Saint Julien pour 603 €,
- le 86 rue Delcambre pour 1 676 €,
- le 106 rue Jean de Bologne pour 2 158 €.

Comme à l'accoutumée, vous avez également les fiches descriptives de chaque adresse avec les photos des façades et, quand c'est possible, un avant/après. Vous avez la possibilité de voir le détail de la subvention et de voir dans certains cas le résultat après travaux.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? ... Non.

Ce sont des projets assez classiques, comme on les voit régulièrement.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 12.3 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Un petit avenant à une convention d'aide au ravalement de façade précédente.

12.4. Avenant n° 1 à la convention d'aide au ravalement de façade 231, boulevard Louis Pasteur

Mme STIERNON.- Cela concerne effectivement une convention de ravalement de façade qui était déjà passée.

On a un avenant pour une somme de 697 €. Très concrètement, il s'agit de la découverte d'une pierre qui était abîmée et qui n'était pas prévue initialement à la convention. Comme vous le savez, quand il s'agit d'une réfection à l'identique, on prend en charge à 100 %, dans la limite quand même d'un certain plafond. Il s'agit là d'une prise en charge à 100 % pour la réfection d'une pierre qui n'avait pas été identifiée au préalable, pour un montant de 697 €.

Le montant de la subvention au total serait donc de 6 501,40 €. Cela a été majoré de 697 €.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? ... Non.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 12.4 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Nous passons à la 12.5.

12.5. Avenant n° 1 à la concession temporaire du domaine public avec la EARL du Château Cardon – Terrain sis à Douai, cadastré AN n° 108

Mme STIERNON.- Il s'agit d'un avenant pour une concession temporaire du domaine public avec l'EARL du Château Cardon, sur un terrain situé à Douai au niveau de Frais-Marais, avec Monsieur Bertrand CRUNAIRE.

En fait, il s'agit d'une actualisation de la redevance annuelle sur ce terrain, sur ce qu'on pourrait appeler un bail à fermage. Il s'agit de fixer la redevance à 140 € et non pas 160 € comme précédemment. En effet, comme nous avons récupéré une partie de ce terrain pour en faire un chemin, la superficie qui est exploitée par Monsieur CRUNAIRE n'est plus la même, elle est revue à la baisse et le loyer est donc également revu à la baisse : on passe de 161,13 € à 140,83 €.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Xavier THIERRY.

M. THIERRY.- Étant donné qu'il n'a pas pu exploiter cette partie-là, est-ce que, sous réserve qu'il ait payé son loyer plein pot jusqu'à maintenant, il n'y a pas un remboursement pour cette partie ? En fait, on l'a empêché d'exploiter une partie du terrain qu'on lui louait.

M. le Maire.- Une petite partie, c'est un sentier.

M. THIERRY.- Si on révisé le loyer, est-ce qu'il n'y a pas un remboursement sur quelques loyers ?

M. le Maire.- Non, parce que je pense que le loyer va s'appliquer à partir du moment où le terrain en question n'est plus accessible.

Mme STIERNON.- Je le redemanderai aux services, mais je ne pense pas qu'une rétroactivité ait été prévue. En toute honnêteté, c'est le service qui est allé au-devant de ce Monsieur. En fait, celui-ci n'avait même pas fait de demande de réactualisation. C'est le service qui, au bout d'un moment, s'est rendu compte qu'il n'y avait pas eu de réactualisation et qui est allé au-devant de ce Monsieur.

En tout cas, ce sera réactualisé, c'est sûr. Sur la rétroactivité, je reposerai la question, mais je ne suis pas sûre qu'elle soit prévue et qu'elle ait été demandée par la personne.

M. le Maire.- En fait, ce serait une rétroactivité de deux ans maximum. On parle de juillet 2020.

M. THIERRY.- Il faut être logique jusqu'au bout.

M. le Maire.- En tout cas, ce n'est pas prévu.

Je vous propose de passer au vote.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 12.5 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Délibération 12.6. On termine une vieille convention avec l'EPF. Stéphanie.

12.6. Avenant n° 1 à la convention opérationnelle avec l'EPF « Douai – site Sadchar »

Mme STIERNON.- Comme vous le savez, on l'avait déjà expliqué sur d'autres conventions de ce type, une convention EPF n'est pas éternelle, elle est contractualisée pour une certaine durée.

Là, on arrive au bout de la durée sur cette convention sur la friche Sadchar. L'EPF a assuré le portage foncier pendant ce temps. On est donc amené à récupérer le terrain de cette friche et, forcément, à payer ce qui doit être récupéré suite à cette convention.

Pour plus de clarté, vous avez à la fin de la délibération le budget prévisionnel sur ce qui va être à verser pour récupérer cette emprise. Sur ce tableau, vous voyez apparaître :

- en acquisition 452 000 €,
- en gestion 4 600 €,
- en travaux 196 520 €.
- Un prix de revient de 653 000 €.
- Une minoration des travaux, prise en compte par l'EPF, à hauteur de 117 912 €.
- Une décote foncière exceptionnelle de 107 500 €.

Ces minorations, si on peut les appeler ainsi, existent du fait que l'EPF n'a pas pu aller au bout des travaux de démolition qui étaient envisagés. En effet, l'EPF est bien là pour assurer ce qu'on appelle un portage foncier et faire éventuellement sur certains terrains des travaux de démolition, voire de dépollution. Là, des travaux ont effectivement été effectués ; par contre, pas tous les travaux de démolition qui étaient envisagés au départ.

En l'occurrence, on a une minoration, puisqu'il s'agit du coût que va sûrement devoir supporter la ville pour effectuer elle-même ces démolitions. Par conséquent, aujourd'hui, sur la fin de la convention, on a un coût de revient d'environ 600 000 € qui est minoré par ces surcotes qui sont dues au fait des non-démolitions.

M. le Maire.- On pourrait s'agacer que l'EPF n'ait pas terminé, mais, en même temps, il y avait quelques difficultés juridiques sur certaines maisons et je trouve que la négociation a été bonne. Enfin, on a en face de nous un partenaire qui a été compréhensif, qui nous propose une solution acceptable, une solution de qualité, sachant qu'on travaille bien avec l'EPF sur d'autres sites en parallèle. Il faut vraiment avoir un regard à l'échelle de toute la ville. Je trouve que c'était la moins mauvaise porte de sortie sur cette convention qui se termine et nous avons déjà quelques idées de projet pour ce terrain dorignois.

Y a-t-il des questions ?

Xavier THIERRY.

M. THIERRY.- Cela m'amène une remarque et une question.

On voit effectivement qu'avec l'EPF, à un moment donné, « l'hélicoptère money » s'arrête, Madame STIERNON l'a rappelé : au bout de dix ans, il faut repasser au tiroir-caisse.

Vous l'avez évoqué entre les lignes, mais, justement, quels sont les projets pour cette zone-là ? On est juste le long de la voie ferrée.

M. le Maire.- Ce ne serait pas forcément du logement à cet endroit-là. Comme vous le dites, on est le long de la voie ferrée et, en plus, ce n'est pas n'importe quelle voie ferrée, c'est sans doute le barreau le plus dense de tout le réseau TER Hauts-de-France.

Dans la mesure où on est dans un quartier ANRU et où on peut donc aller chercher un certain nombre de subventions, une des réflexions serait peut-être d'y

installer le pôle alimentaire, la cuisine centrale de Douai. C'est un des projets de ce mandat-ci, on sait que notre cuisine centrale actuelle est un bâtiment qui n'est pas totalement satisfaisant dans sa conformation et dans sa localisation, cela pourrait donc être une piste. C'est un des sujets sur lesquels nous travaillons.

Y a-t-il d'autres questions ? ... Non.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 12.6 est adoptée à l'unanimité)

Merci beaucoup. C'est une belle conclusion pour une vieille convention avec l'EPF.

Délibération 12.7. Je laisse la parole encore à Stéphanie pour deux acquisitions rue de Bellain.

12.7. Acquisitions de l'immeuble sis à Douai, 124 rue de Bellain et des lots de copropriété de l'immeuble sis à Douai, 130 rue de Bellain

Mme STIERNON.- Vous avez le descriptif des bâtiments dans la délibération et vous avez aussi un plan cadastral et une photo de la façade qui est annexée à la délibération pour que chacun identifie bien la zone sur la rue de Bellain.

Il s'agit en fait de deux bâtiments qui ont un accès commun vers les étages. La petite porte sur la gauche est l'accès commun aux étages pour les deux emprises avec, au rez-de-chaussée, une cellule commerciale.

Il s'agit donc d'acquérir ces deux biens pour avoir une cohérence globale, tant en termes de cellules commerciales au rez-de-chaussée que d'accès aux étages pour projet de logements.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Monsieur FRANÇOIS.

M. FRANÇOIS.- J'ai une question par rapport à l'acquisition. J'ai bien compris que ce seraient des logements à l'étage, mais, en bas, ce serait pour y mettre quoi ?

M. le Maire.- Ce serait pour y mettre un commerce. Nous avons un porteur de projet.

M. FRANÇOIS.- Est-ce qu'on peut avoir des détails sur le porteur de projet ? On nous fait voter sur l'acquisition et, sur le principe, nous sommes évidemment totalement d'accord pour encourager cela. Cela faisait d'ailleurs partie de notre programme en disant que l'un des leviers d'une municipalité était évidemment l'acquisition, la préemption, l'aide aux nouvelles personnes qui s'installent. Auriez-vous plus d'informations sur le commerce, si ce n'est pas confidentiel ?

M. le Maire.- Sans rentrer dans le détail, on peut donner à peu près le type de commerce, mais ensuite, ce sera au porteur de projet lui-même de maîtriser sa communication.

C'est une épicerie, c'est ce type de commerce. C'est un projet sérieux et avancé.

Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? ... Non.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 12.7 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie beaucoup, chers collègues.

Nous avons ensuite une belle préemption, Stéphanie.

12.8. Préemption d'un local commercial rue de la Cuve d'Or

Mme STIERNON.- Pour situer rapidement ce local, c'est le local qui se trouve à proximité du Connemara Pub, rue de la Cuve d'Or. C'est ce local qui est recouvert d'affichages, etc., c'est aujourd'hui une friche.

Quand on dit que le foncier est une matière de temps long, on s'en rend compte avec ce type de délibération. Il s'agit effectivement historiquement d'un local qui était à l'abandon et, suite à différentes procédures infructueuses avec, il faut bien le dire, des difficultés de la part des propriétaires – les propriétaires ont clairement créé des difficultés alors même qu'ils laissaient ce local à l'abandon –, cela a pris plusieurs années. On arrive enfin aujourd'hui à un aboutissement. On était dans le cas d'une adjudication forcée et on arrive au bout du délai de surenchère. La ville a donc enfin la possibilité de préempter ce local au prix de la dernière enchère qui, pour le coup, après échange avec le service des Domaines, correspond en fait au prix du marché.

C'est une bonne issue pour être en cohérence aussi avec le projet du square du Dauphin qui est situé juste derrière et avec tout ce projet global en matière urbanistique autour de cela.

M. le Maire.- Merci, Stéphanie.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Monsieur QUATREBOEUF.

M. QUATREBOEUF.- Justement, notre collègue parlait de temporalité. Est-ce que vous envisagez des travaux rapides, je ne dirai pas de remise en état, ni d'embellissement – je ne sais comment le dire – pour que ce soit moins affreux en attendant de trouver un occupant ? J'imagine que la personne qui avait acheté, qui est d'ailleurs préemptée pour la deuxième fois consécutive, envisageait d'agir rapidement. Est-ce que, de votre côté, vous agirez rapidement pour rafraîchir ou faire je ne sais quoi ?

M. le Maire.- Oui, on est dans les *starting-blocks*. Cela fait des années qu'on attend. On va nettoyer ce local qui, vous avez raison, est hideux, couvert d'affiches. Je pense d'ailleurs qu'on aura des surprises à l'intérieur. Je ne sais pas ce que l'on va récupérer. Je pense qu'il faudra débayer un peu à l'intérieur.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur FRANÇOIS.

M. FRANÇOIS.- Je me permets une intervention. Désolé, je ne voudrais pas être anti-républicain, mais j'ai oublié de poser une question dans la question précédente. Cela ne changera pas notre position de vote, mais je me permets de la poser parce que je crois qu'elle est intéressante et je pensais qu'elle allait concerner aussi la rue de la Cuve d'Or.

Par rapport à la rue de Bellain, certains commerçants – effectivement, en campagne électorale, même si cela vous ennuie, on rencontre des commerçants – me parlent de moins 35 % de fréquentation d'après une étude qui a été faite. Je voudrais savoir si cette étude avait été faite par la ville. On aurait une baisse de fréquentation de 35 % liée à la piétonnisation sur l'axe Bellain. Est-ce que vous auriez des informations par rapport à une étude faite par la ville ou peut-être un sondage ?

M. le Maire.- Je suis content de voir qu'il vous arrive de temps en temps de fréquenter les rues de cette ville. Les campagnes ont cela de bon parce qu'on vous y voit assez rarement.

Je n'ai pas connaissance de cette étude. Je vois plutôt des rues bien remplies, avec du monde, et j'ai des retours d'habitants qui me disent qu'ils sont très heureux d'y venir et, pour certains, d'y revenir.

On va passer au vote sur la délibération 12.8...

M. FRANÇOIS.- Je voudrais simplement répondre, parce que vous vous êtes fait plaisir. Quand vous ferez 10 000 voix sur un scrutin uninominal en votre nom, je pense que vous pourrez me donner des leçons de campagne électorale et de rencontre de nos habitants.

M. le Maire.- Je ne pense pas que votre nom y soit pour grand-chose, Monsieur FRANÇOIS.

Notre groupe a été majoritaire à Douai aux trois dernières élections. Je pense donc que, politiquement, ce que nous faisons est compris et, me semble-t-il, apprécié des habitants.

On va passer au vote de la délibération 12.8.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 12.8 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Stéphanie, pour délibération 12.9.

12.9. Restructuration du campus Bourseul – Participation financière de la ville de Douai – Convention de financement avec l’IMT Nord-Europe

Mme STIERNON.- L’ensemble du projet est décrit dans la délibération. Ce qui est assez remarquable sur ce projet de restructuration, c’est la désimperméabilisation de plus de 17 000 m² ainsi qu’une renaturation des sols. C’est quelque chose d’assez intéressant, tant pour le bien-être des étudiants qui sont amenés à fréquenter ce campus que pour l’ensemble des personnes auxquelles ce campus pourra être ouvert puisqu’il y a de la part de l’IMT Nord Europe une réelle volonté d’ouverture de ce campus sur la ville. Vraiment, s’il y a quelque chose à retenir dans cette délibération, au-delà de tout ce qui a pu être décrit, au-delà en plus des visuels que vous voyez ici, ce sont vraiment 17 000 m² de désimperméabilisation.

On voit que, sur un projet de cette ampleur, c’est quelque chose qui est tout à fait envisageable, avec bien évidemment de nombreux financements – vous les avez en détail dans la délibération au niveau des différents budgets. C’est un financement de différentes instances, mais, en ce qui concerne la ville, il est proposé ici d’abonder au financement à hauteur de 80 000 € par an pendant trois ans, soit 240 000 €, et de contribuer ainsi à un projet qui est totalement en phase avec la politique en matière d’aménagement du territoire sur notre ville.

M. le Maire.- Effectivement, c’est important quand des acteurs non municipaux viennent en soutien du projet municipal sur des philosophies très proches. C’est à ce titre que nous le soutenons, mais il y a aussi un effet de levier. L’IMT nous a fait comprendre que, si les acteurs locaux soutenaient le projet – la ville et je crois que l’agglomération participe également –, cela permettrait d’aller chercher d’autres types de financements au niveau national ou européen.

C’est une manière de dire à notre IMT – j’ai souvent tendance à encore l’appeler l’École des Mines de Douai – que nous y tenons, qu’il est un des fleurons de notre ville et qu’il a toute sa place ici.

L’IMT est maintenant sur deux sites. Ceux qui ont fait un peu l’histoire de Douai se rappellent que, en 1887, l’université du Nord était aussi sur deux sites et qu’ensuite, elle s’est retrouvée totalement à Lille. L’IMT est d’abord à Douai, même s’il y en a une partie aussi sur le campus de Villeneuve d’Ascq.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Xavier THIERRY.

M. THIERRY.- Juste une remarque.

Effectivement, je pense qu'on peut se réjouir de ce projet. Cela me semble être un beau laboratoire d'innovation urbaine.

M. le Maire.- Exactement.

Au-delà de cela, on a vraiment de beaux partenariats avec notre IMT qui cherche à s'investir sur la ville. Auriane avait rappelé, par exemple, que les trophées du FIGRA avaient été réalisés par le FabLab de l'IMT. Nous avons fait récemment réaliser un très bel objet, un jeu d'échecs avec des pièces qui représentent toute la famille Gayant – le dernier en date à l'avoir reçu est notre inspecteur de circonscription –, il a été réalisé par le FabLab de l'École des Mines. On a un partenaire de qualité sur tout un ensemble d'aspects.

M. THIERRY.- Un FabLab qui est ouvert à la population.

M. le Maire.- Tout à fait. Il est ouvert à la population.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Qui soutient la participation de la ville de Douai à la restructuration du campus Bourseul de l'IMT Nord Europe ?

(Il est procédé au vote)

(La délibération 12.9 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie beaucoup, chers collègues.

On n'est plus tout à fait sur le même sujet, mais il faut aussi passer ce genre de délibération. Je passe la parole à Yvon.

POINT N° 15 – DIVERS

15.1. Produits et matériels d'entretien – Lot n° 2 ville « Produits d'entretien chimiques et/ou industriels » - Avenant n° 3 à l'accord-cadre

M. SIPIETER.- Il s'agit d'un marché qui a été attribué à la société CPED. Le présent avenant consiste à ajouter deux nouvelles références pour de l'eau déminéralisée en bidon d'un litre et en bidon de cinq litres. Les montants minimum et maximum ne changent pas.

Je vous propose de m'autoriser à signer ce complément de marché.

M. le Maire.- J'imagine qu'il n'y a pas de souci.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.1 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Fourniture de carburant, passation de l'accord-cadre. Je laisse Yvon de nouveau prendre la parole.

15.2. Fourniture de carburants pour les services municipaux – Passation de l'accord-cadre

M. SIPIETER.- Il s'agit d'un appel d'offres ouvert européen relatif à la fourniture de carburants pour la ville de Douai. Ce marché a été attribué à la société Dufétel & Fils.

Les quantités minimum et maximum annuelles des commandes sont :

- Pour le gazole, seuil minimum 60 m³ et seuil maximum 190 m³.
- Pour le GNR, 10 m³ minimum, 40 m³ maximum.
- Pour le super sans-plomb 95 : 2 m³ minimum, 20 m³ maximum.
- Pour le super sans-plomb 98 : 15 m³ minimum, 50 m³ maximum.

Les tarifs donnés à la date du 4 avril 2022 sont les suivants :

- Pour le gazole, 1 561 € HT, avec un rabais de 90 € HT par m³.
- Pour le gazole non routier, une remise de 60 € HT par m³.
- Pour le super sans-plomb 95, 90 € HT par m³.
- Pour le super sans-plomb 98, 90 € HT par m³.

Les prix de l'accord-cadre seront ajustés par référence au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle, c'est-à-dire le jour où on commande le carburant.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer le marché à intervenir avec la société retenue par la commission d'appel d'offres.

M. le Maire.- Effectivement, les soumissionnaires ne se sont pas engagés sur un prix, mais sur un rabais. Le prix sera variable, mais le rabais est fixe.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.2 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

15.3. Création d'emplois non permanents – Accroissement temporaire d'activité

M. le Maire.- Nous avons quelques créations d'emplois non permanents :

- Pour la direction enfance jeunesse, un certain nombre de tâches nécessitent d'étoffer un peu l'équipe temporairement pendant l'été, notamment pour l'aménagement des écoles pour l'accueil des loisirs – c'est assez classique –

et pour une école que l'on doit déménager en raison de travaux.

- Nous prolongeons deux contrats au service grands projets et au service d'urbanisme le temps de terminer des procédures de recrutement.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Anne COLIN.

Mme COLIN.- Les deux procédures de recrutement en cours vont-elles aboutir pour le recrutement des personnes nécessaires ?

M. le Maire.- En fait, elles ont été menées à bien, elles ont abouti. Les contrats vont être signés très prochainement, si ce n'est pas déjà en train de se faire.

Mme COLIN.- Ce sont des contractuels ?

M. le Maire.- Oui.

Y a-t-il d'autres questions ? ... Non.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.3 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

15.4. Modification du tableau des effectifs – Recrutement d'un responsable du pôle action culturelle

M. le Maire.- Il s'agit là encore d'un recrutement en contractuel. Le titre de la délibération est peut-être un peu insuffisant. En fait, c'est le recrutement d'un responsable du pôle action culturelle de la médiathèque. On le découvre au tout dernier paragraphe du tableau en page 1.

Je suis obligé de passer une délibération puisqu'il ne s'agit pas d'un agent titulaire. C'est en fait pour le remplacement de quelqu'un qui nous a quittés.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.4 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

Délibération 15.5. Yvon, je te rends la parole pour le groupement de commandes.

15.5. Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché de fournitures de ramettes de papier avec Douaisis Agglo

M. SIPIETER.- Douaisis Agglo propose une commande groupée pour l'achat de ramettes de papier et les villes qui le souhaitent peuvent se joindre à Douaisis Agglo pour ces commandes. Ce groupement de commandes présente l'intérêt de permettre des économies d'échelle ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation de marché, ce qui nous évite de réaliser ces marchés par nous-mêmes.

Douaisis Agglo se propose d'assurer le rôle de coordonnateur de groupement. Conformément aux dispositions de la réglementation des marchés publics, la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention qui a été jointe à ce dossier.

Il n'y a rien de particulier. On bénéficiera d'un ensemble de commandes groupées qui fera diminuer le coût du papier non imprimé.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? ... Non.

Je crois qu'une grande partie des communes, si pas la totalité, participent. Nous sommes quelques-uns.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.5 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

15.6. Prise en charge des frais de déplacement des personnalités invitées dans le cadre des opérations de jumelage

M. le Maire.- En vue des Fêtes de Gayant, une délibération était nécessaire pour que nous puissions simplement prendre en charge un certain nombre de frais liés à l'accueil des délégations étrangères.

En l'occurrence, nous aurons – je crois que c'est confirmé – des délégations de Recklinghausen, Harrow, Puławy, Seraing, me semble-t-il aussi, Nathalie ?

Mme APERS.- Seraing, Harrow, Recklinghausen. Pour Puławy, on n'a pas encore eu la réponse.

M. le Maire.- Pour Puławy, je vais précéder une question qui va peut-être m'être posée. Nous avons vérifié, Puławy a officiellement abrogé sa décision de se déclarer commune anti-LGBT. Dès lors, il redevient possible de nouer des relations normales avec la

commune. Je crois d'ailleurs que Puławy n'est pas la seule, beaucoup de communes sont finalement revenues sur ces décisions un peu funestes.

Mme APERS.- Comme on l'a pris très récemment, on les a invités très récemment. C'est pourquoi ils n'ont pas encore répondu.

M. le Maire.- Effectivement, on a découvert cette information en revérifiant dans ces dernières semaines.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Monsieur FRANÇOIS.

M. FRANÇOIS.- Une question : il est mentionné que les frais qui seront remboursés seront au réel. Pourquoi ? Est-ce que, du coup, le réel a un plafond ou est-ce un réel sans plafond pour les déplacements ?

M. le Maire.- Il n'y a pas de plafond au sens où cela ne relève pas de la délibération que nous avons votée sur nos propres déplacements hors de Douai, mais il y a un plafond dans le sens où on maîtrise les dépenses que l'on fait. Ce sont par exemple certaines dépenses de restauration, il y a en général un dîner le samedi soir, il y a peut-être des dépenses d'hôtellerie pour certaines délégations – au moins une, pas forcément toutes.

Ce sont des budgets que l'on connaît, qui sont relativement fixes d'une année sur l'autre et que nous maîtrisons, que nous négocions avec les délégations. En tout cas, ce n'est pas capé par une délibération préexistante.

Madame CRAEYE.

Mme CRAEYE.- Pour que ce soit bien précis : les frais de transport et de déplacement sont bien une fois qu'ils sont sur place, on ne leur paye pas le déplacement jusqu'ici ?

M. le Maire.- Je pense que vous avez raison. Je parle sous le contrôle de Nathalie, mais c'est cela, ce n'est pas le transport jusqu'à Douai.

Mme APERS.- Non, ils prennent en charge leur déplacement.

M. le Maire.- Ces précisions étant apportées, je vous propose de voter sur cette délibération.

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.6 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

POINT N° 16 – ÉTAT DES DÉCISIONS DIRECTES

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur ces décisions directes ? ... Non.

Avant de passer aux questions diverses, je vous donne une petite information. Je pense qu'on a un bref diaporama à passer. C'est quelque chose qui a beaucoup occupé tous les services et qui nous impacte aussi, mais plutôt de manière positive.

(Projection d'une diapositive)

Nous allons connaître à partir de juillet un nouveau formalisme de nos délibérations. En fait, c'est une conséquence de la loi Engagement et Proximité qui a été votée le 27 décembre 2019, qui nous impose ce formalisme que je trouve pour le coup pas bête, avec une construction en trois parties de la délibération :

- On commence par un rapport qui est finalement ce qui nous intéresse en tant qu'élus. Pourquoi cette délibération ? Quel est son sens ? Quel est son objectif ? C'est un texte qui n'est pas particulièrement normé, le but est qu'il soit explicite, qu'il permette aux élus de voter en comprenant bien le sens de la délibération.
- On a ensuite le cadre juridique, ce sont les visas et les considérants.
- On termine par le dispositif, ce sont les décisions à proprement parler prises dans la délibération, qui doivent désormais prendre la forme d'articles pour que l'on puisse bien identifier les différentes décisions, si c'est le cas, que contient la délibération.

C'est un formalisme qui va finalement être assez rapide et facile à nous approprier. Il a fallu un peu de temps pour les services pour comprendre comment rédiger ces délibérations qui nous seront présentées.

Autre modification – on change de siècle en termes de publicité des actes. Jusqu'à présent, nous étions tenus de publier les actes sous la voûte de l'hôtel de ville, dans des panneaux en bois sous Plexiglas. Désormais, la publication pourra se faire sur le site Internet douai.fr. Je crois que nous avons commencé il y a deux jours ; nos tout premiers actes – cela doit sans doute être des arrêtés – sont sur le site douai.fr.

Dernière petite modification, nous n'aurons plus besoin de faire tous la queue pour signer les délibérations, idem pour le procès-verbal. Il y aura besoin simplement de la signature du maire et du secrétaire de séance, deux signatures suffiront.

C'est typiquement le genre de modification iceberg. Nous, en conseil, on n'en voit que la partie la plus facile et la plus gratifiante. Derrière, pour Marion VARRIÈRE et son équipe, cela a été un gros travail, en interne au service administratif et juridique et pour accompagner et former l'ensemble des services de la ville et du CCAS – et il y en a quelques-uns – qui rédigent des délibérations.

Marion, merci beaucoup pour le diaporama et surtout pour tout le travail de préparation, puisque c'est en train de démarrer. Le prochain conseil du 8 juillet est concerné.

Y a-t-il des questions sur ce formalisme de nos délibérations ? ... Non.

C'est une information, il n'y a pas de vote là-dessus. De toute façon, c'est désormais la loi. Le message est passé.

POINT N° 17 – QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- Y a-t-il des questions diverses ?

Je veux sincèrement remercier les élus qui ont transmis par écrit les questions diverses. Je m'efforcerai d'y apporter une réponse en séance, si elles sont posées à l'oral.

Madame CRAEYE.

Mme CRAEYE.- Une petite question concernant la garden-party que vous organisez le 29 juin prochain, qui est une très bonne initiative puisqu'elle est censée rassembler agents et élus lors d'un moment convivial.

Pouvez-vous me confirmer que vous avez demandé aux agents qui ne souhaitent pas participer à cette garden-party de poser une demi-journée de congé ? Si c'est le cas, sur quel dispositif légal vous appuyez-vous ? Vous savez en effet que vous n'avez pas le droit de faire cela.

M. le Maire.- Je sais que je n'ai pas le droit d'imposer une demi-journée de congé à un agent, mais je ne souhaite pas imposer de demi-journée de congé à un agent. En revanche, la loi permet qu'à un moment donné, la hiérarchie fixe une consigne à un agent et la consigne cet après-midi-là est de venir à la garden-party. Si un agent voulait passer la journée au travail sans venir à la garden-party, cela poserait problème parce que ce serait un refus de consigne.

En l'occurrence, je vous parle là de manière juridique, mais c'est à mon sens une consigne plutôt agréable. En tout cas, c'est bien le principe de cette garden-party. Vous l'avez dit vous-même, c'est une belle initiative, j'en remercie d'ailleurs Sophie BRUNELLE qui est à l'organisation de cet événement. Cela n'a de sens que si tout le monde vient et on a vraiment fait l'effort que tout le monde puisse venir, y compris des agents qui, souvent, dans ces moments conviviaux, sont contraints par une tâche, une présence à tel ou tel endroit. Là, vraiment, on a fait le maximum pour que tout le monde puisse venir.

Madame CRAEYE.

Mme CRAEYE.- La seule consigne qui peut être en effet imposée à un agent, c'est dans le cadre de la continuité du service public. Or, on n'est pas dans le cadre de la continuité du service public. Par conséquent, aucun cadre juridique ne vous permet d'obliger un agent à venir à une garden-party si lui ne le souhaite pas. Les agents qui n'ont pas envie d'aller à cette garden-party ont le droit de continuer à travailler s'ils ont envie de continuer à travailler.

M. le Maire.- Juridiquement, je ne suis pas sûr, mais les experts donneront la réponse définitive.

Sur le fond, je trouve que ce serait vraiment dommage. C'est se priver d'un moment dont on a au fond tous besoin après ces deux années et d'un moment où certains collègues vont peut-être se rencontrer pour la première fois. On est une grande maison (650 à la ville, 150 au CCAS), certaines personnes sont parfois dans la maison depuis des années, elles connaissent les collègues de leur service, du service d'à côté et du service d'en dessous, mais il y a des gens qui travaillent à l'autre bout de la ville, qui ont un métier parfois complètement différent et on ne les rencontre jamais.

Mme CRAEYE.- Sur le fond, on est d'accord, mais, sur la forme... Des mails de responsables de service ont circulé, disant à leurs agents « si vous ne venez pas à la garden-party, vous devez poser une demi-journée de congé ». C'est quand même un peu brutal.

Sur le fond, on est d'accord, c'est un moment convivial et agréable, mais, sur la forme, je trouve cela brutal et, en plus, illégal.

M. le Maire.- Sur la légalité, je referai le point avec Madame VARRIÈRE, mais je pense que nous sommes dans les clous. Encore une fois, je regrette beaucoup que des agents – et cela leur a été dit –, dans un moment comme cela, puissent s'abstraire de l'événement commun. Je n'en vois pas beaucoup le sens.

Y a-t-il d'autres questions ?

Anne-Sophie.

Mme AUDEGOND.- La presse nationale s'est fait écho dernièrement de l'augmentation des matières premières et tout simplement des matières alimentaires et de la possible répercussion sur le prix des repas au sein de nos cantines. Ma question est donc la suivante. Est-ce que c'est quelque chose auquel vous avez déjà pensé ? Est-ce que cela va être anticipé ? Est-ce qu'on va maîtriser les déchets ? On sait que, dans nos cantines, on jette énormément, voire 50 %. Est-ce que ce ne serait pas l'occasion de revaloriser justement la qualité des produits proposés aux enfants, de faire des produits peut-être plus simples pour qu'ils mangent mieux, qu'ils prennent plaisir à manger et que, justement, il y ait moins de déchets pour minorer l'augmentation des matières premières ?

M. le Maire.- Avant de laisser peut-être Agnès compléter, je ferai plusieurs réponses à ta question, Anne-Sophie.

La première est que le tarif de cantine est un choix politique. Ce n'est pas parce que les matières premières augmentent qu'on est obligé d'augmenter les tarifs de cantine. Nous faisons le choix de ne pas augmenter ces tarifs de cantine. C'est un vrai effort, d'autant que, suite à la baisse des tarifs de cantine que nous avons votée l'année dernière, davantage d'enfants ont rejoint nos cantines. C'est une première réponse.

Il est clair que l'on prend l'augmentation des matières premières comme tout le monde. Certes, dans les 9 € que coûte un repas de cantine, il y a 2 € de matière d'œuvre. Ce sont quand même 2 € de matière d'œuvre multipliés par 1 800 gamins multipliés par 200 jours. Cela fait vite des sommes importantes.

Sur la deuxième question, la qualité des repas, je ne suis pas d'accord sur ce que certains parents nous disent : « ce n'est pas bon, ce n'est pas suffisant, ce n'est pas attirant » – ce n'est pas ce que tu as dit. Ce n'est pas forcément ce que nous remontent les enfants. Je crois en plus que la cuisine centrale fait beaucoup d'efforts là-dessus.

Je l'ai dit, on a eu une vraie difficulté à l'automne dernier, en sortie de Covid, avec la disparition, hélas, de notre chef de cuisine, à un moment qui a été très compliqué pour une équipe en souffrance. Aujourd'hui, l'équipe est en train de remonter la pente. Elle fait un travail remarquable et que je salue. Nous sommes en train de recruter un chef de projet alimentaire qui va travailler sur tous ces aspects en plus de travailler sur la cuisine centrale.

J'en ai peut-être trop dit parce que je sais qu'Agnès, qui porte énormément ce projet et qui le maîtrise sur le bout des ongles, aurait pu le dire bien mieux que moi. Excuse-moi.

Mme DUPUIS.- Non, Monsieur le Maire a dit l'essentiel.

Effectivement, les prix ont été revus l'année dernière et il est hors de question de toucher au prix du repas, en tout cas à destination des familles.

On est comme tout le monde, on sait bien que les prix augmentent. Il n'y a pas que le prix des denrées alimentaires. Le coût des produits d'entretien a également explosé, le coût des fournitures scolaires a augmenté.

Ce sont effectivement des questions qu'il va falloir se poser extrêmement rapidement en termes de gestion budgétaire notamment pour 2023 et y compris pour l'atterrissage 2022. Il ne faut pas se voiler la face, il va y avoir quelques difficultés, mais on y est confronté comme tout le monde. On le sait, on l'anticipe. Je dirai qu'il faut faire confiance au sérieux de nos services. On ne découvre pas cela ce soir, ce sont des choses qui sont étudiées et anticipées.

Le projet de la cuisine centrale a déjà été évoqué un certain nombre de fois. On sait que c'est un axe extrêmement important. Je ne reviens pas sur les difficultés qu'il y a eu à la rentrée dernière et qui sont véritables, mais, effectivement, depuis janvier, cela s'est nettement amélioré. On a quand même beaucoup moins de retours d'ordre négatif et je pense qu'on est effectivement sur la bonne voie, y compris avec l'outil actuel, en attendant la nouvelle cuisine centrale.

Mme AUDEGOND.- En tout cas, on peut se réjouir justement qu'un chef de projet soit effectivement recruté. Merci de votre réponse.

M. le Maire.- Merci, Anne-Sophie.

Y a-t-il d'autres questions ?

Chantal RYBAK.

Mme RYBAK.- Merci.

Je voulais revenir sur l'anniversaire, les 30 ans de l'école d'art. La presse, à la fois La Voix du Nord et L'Observateur du Douaisis, a fait de très beaux articles qui mettent en avant toute la réussite de cette école qui, d'une part, est reconnue pour la formation professionnelle dans le domaine de la poterie et des métiers d'art de la poterie, ce qui est pour cette école une vraie reconnaissance, qui est d'autre part une école qui a un public extrêmement fidèle (près de 500 élèves dans les différents cours), ces cours étant animés par des artistes tout à fait réputés et reconnus. Cette école a créé aussi un prix particulier qui s'appelle « le prix de céramique de petite forme », qui lui a ouvert les portes du musée La Piscine à Roubaix où, tous les deux ans, les lauréats sont exposés, ce qui est aussi une autre forme de reconnaissance. La presse spécialisée dans le domaine des métiers d'art reconnaît le travail qui est effectué dans cette école.

Je pense qu'aujourd'hui pour notre ville et donc pour notre municipalité, il faudrait tout de même qu'un geste soit fait.

La dernière fois que j'ai évoqué l'augmentation du budget accordé pour les représentations au théâtre municipal, qui est, je le rappelle, de près de 100 000 € en huit ans, vous avez dit que, de toute façon, aucun effort supplémentaire ne serait fait pour les autres structures culturelles de notre ville. Je pense que, pour l'école d'art qui fête cette année ses 30 ans, avoir enfin l'ascenseur qui est tant attendu serait tout de même un geste remarquable et très apprécié.

C'est pour beaucoup d'élèves toujours une grosse difficulté de renoncer à suivre certains cours parce qu'ils sont situés au deuxième ou au troisième étage, et ces escaliers sont extrêmement pénibles, extrêmement hauts.

Je renouvelle donc de nouveau ce souhait que notre ville fasse quelque chose pour cette école qui a tout de même une réussite, une longévité, une reconnaissance qui est tout à fait importante et au niveau national.

M. le Maire.- Je rends hommage à votre constance, Chantal. Vous êtes une défenseuse fidèle de l'école d'art, je le reconnais.

On a déjà eu cette discussion. J'ai déjà eu l'occasion de vous expliquer – ce n'est d'ailleurs pas une réponse définitive – que cet ascenseur sera, le jour où on le déciderait, complexe à construire, ne serait-ce que pour des questions de confortement au sol et de confortement du bâtiment existant.

Pour autant, je ne vous donne pas une réponse ce soir, nous allons devoir arbitrer sur le prochain budget d'investissement et les suivants dans un contexte qui a changé. Avec ces augmentations de matières premières qu'a évoquées Anne-Sophie, les arbitrages seront un peu plus difficiles dans les années qui viennent et il faudra faire des

choix. Je ne sais pas vous dire mieux ce soir, mais on ne pourra pas tout mettre dans notre budget d'investissement.

Mme RYBAK.- Je me permettrai d'ajouter qu'il est toujours possible de résoudre des problèmes de confortement au sol, etc.

D'autre part, il y a effectivement des choix à faire, mais je pense que l'installation de cet ascenseur à l'école d'art est tout de même un choix important, utile et nécessaire, ne serait-ce que pour la reconnaissance du travail accompli dans cette école.

M. le Maire.- Votre défense tenace de l'école d'art sera portée au compte rendu, elle est bien entendue.

Effectivement, faire de la politique, c'est faire des choix. Rien n'est impossible en BTP. Cet ascenseur est techniquement tout à fait faisable, mais cela aura forcément un coût. Il faudra donc choisir à un moment donné.

S'il n'y a pas d'autres questions, on peut terminer sur l'école d'art, c'est une bonne manière de finir notre conseil municipal.

Je vous propose, puisqu'il est 23 heures pile, que nous nous en tenions là. Je vous souhaite un bon week-end, chargé. N'oubliez pas, nous votons ce dimanche. Je pense qu'autour de la table, il n'y aura pas beaucoup d'abstentions, mais votons et faisons voter pour le principe et pour la défense de la République. Merci.

(La séance est levée à 23 heures.)